# in / Juni 2008

# Tome CLX **Session ordinaire**

# Band CLX Ordentliche Session

Contenu – Inhalt	Pages – Seiten
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	833 - 834
Première séance, mardi 17 juin 2008 – 1. Sitzung, Dienstag, 17. Juni 2008	835 - 856
Deuxième séance, mercredi 18 juin 2008 – 2. Sitzung, Mittwoch, 18. Juni 2008	857 - 873
Troisième séance, jeudi 19 juin 2008 – 3. Sitzung, Donnerstag, 19. Juni 2008	874 - 898
Quatrième séance, vendredi 20 juin 2008 – 4. Sitzung, Freitag, 20. Juni 2008	899 – 924
Cinquième séance, mardi 1 <sup>er</sup> juillet 2008 – 5. Sitzung, Dienstag, 1. Juli 2008	925 –942
Messages – Botschaften	943-1088
Réponses du Conseil d'Etat – Antworten des Staatsrates	1089 - 1116
Dépôts et développements – Begehren und Begründungen	1117 - 1120
Questions – Anfragen	1121 - 1151
Liste des orateurs – <i>Rednerliste</i>	1152 - 1159
Composition du Grand Conseil - Zusammensetzung des Grossen Rates	1160 - 1163

### Abréviations – Abkürzungen

QA

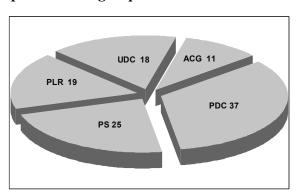
R.

### ACG Groupe de l'Alliance centre gauche LMBLinks-Mitte-Bündnis **PDC** Groupe démocrate-chrétien CVPChristlichdemokratische Fraktion PLR Groupe libéral-radical FDPFreisinnig-Demokratische Fraktion PS Groupe socialiste SP Sozialdemokratische Fraktion UDC Groupe de l'Union démocratique du centre SVPFraktion der Schweizerischen Volkspartei

Question – *Anfrage* 

Résolution – Resolution

## Répartition des groupes - Fraktionsstärken



FV	Fribourg-Ville – <i>Stadt Freiburg</i>
SC	Sarine-Campagne – Saane Land
SE	Sense – Singine
GR	Gruyère – <i>Greyerz</i>
LA	Lac – See
GL	Glâne – Glane
BR	Broye – <i>Broye</i>
VE	Veveyse – Vivisbach
*	Rapporteur/e – Berichterstatter/in
CFG	Commission des finances et de gestion - Finanz- und Geschäftsprüfungskommission
I.	Initiative parlementaire – parlamentarische Initiative
M.	Motion – <i>Motion</i>
MA	Mandat - Auftrag
MV	Motion populaire – Volksmotion
P.	Postulat – <i>Postulat</i>

# **Table des matières**

1. Assermentation	900	M1037.07 Claude Chassot – modification de la loi
2. Clôture de la session	942	sur les communes/prise en charge des frais relatifs à l'intervention des autorités de surveillance; réponse du Conseil d'Etat
<b>3.</b> Communications 835, 857, 874, 899,		
4. Commissions	899 870	M1055.08 Stéphane Peiry – modification de la loi sur l'aide sociale (LASoc); <i>dépôt et développement</i> . 1117
6. Mandat:	0,0	M1056.08 Moritz Boschund/Edgar Schorderet – Anpassung von Art. 28 und 30 des Agglomerationsgesetzes an realistische Verhältnisse; <i>Begeh</i> -
MA4006.07 Nicole Aeby-Egger/Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet/Michel Zadory/ Gilles Schorderet/Werner Zürcher/Pierre-André		ren und Begründung
Page/Gilbert Cardinaux/Roger Schuwey/Alfons		
Piller – classification des fonctions infirmiers/ infirmières; réponse du Conseil d'Etat	1107	9. Postulats:
7. Motions:	1107	P2007.07 Michel Buchmann/Alex Glardon – analyse détaillée de la santé financière des communes; prise en considération
d'ordre Jean-Louis Romanens/Jean-Denis Gei- noz – attribuant à la CFG le mandat de faire		P2021.07 Hubert Zurkinden/Olivier Suter – développement durable; <i>réponse du Conseil d'Etat</i> . 1113
une enquête concernant les dépassements de crédit de la H189; dépôt et développement prise en considération	843 844	P2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet – $10^{\rm e}$ année linguistique; <i>réponse du Conseil d'Etat</i> . 1114
d'ordre demandant le report du débat sur la prise en considération du mandat MA4006.07; <i>dépôt</i>		P2034.08 Moritz Boschung/André Ackermann – soutien du canton aux communes bilingues; dépôt et développement
et développement	855 856	P2035.08 André Schoenenweid/Jean-Pierre Siggen – aide financière à la fusion dans les agglo-
d'ordre Marie-Thérèse Weber-Gobet – demande de changement de catégorie des débats; <i>vote.</i>	874	mérations; <i>dépôt et dévelopement</i>
d'ordre Christa Mutter – demande la suspension des débats; <i>vote</i>	898	Bewirtschaftung der Fleissgewässer durch Kiesabbau; Begehren
d'ordre Rudolf Vonlanthen – demande de reporter la 2 <sup>e</sup> lecture de la loi modifiant la loi sur la santé; <i>vote.</i>	922	P2037.08 Jean-Pierre Dorand/Jean-Pierre Siggen – modification de la loi sur les communes: fusions de communes – création d'arrondisse-
M1024.07 René Fürst/Markus Bapst – nouvelle loi cantonale sur les eaux – introduction d'un		ments; dépôt et dévelopement
fonds de revitalisation des cours d'eau; prise en	852	10. Projets de décrets:
considération		Nº 66 concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire);
M1040.07 Josef Fasel/Fritz Burkhalter – transport d'animaux; prise en considération réponse du Conseil d'Etat		discussion       894, 908         message       1027         No.70 by 15 mg/s       1000
M1007.07 Jacques Crausaz/Emanuel Waeber –	1100	Nº 70 relatif aux naturalisations; discussion 923 message
loi sur les régions; réponse du Conseil d'Etat . 1	1089	11. Projets de lois:
M1021.07 Antoinette Romanens/André Ackermann – loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs; réponse du Conseil d'Etat	1091	N° 52 modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles; entrée en matière
M1032.07 Nicolas Rime/Raoul Girard – modification de la loi sur l'exercice des droits politiques/transparence des coûts et plafonnement des dépenses électorales; <i>réponse du Conseil d'Etat</i>	1099	première lecture 928 deuxième lecture 933 vote final 935 message 943

Nº 60 concernant le financement des mesures de nature pédago-thérapeutique dispensées par des prestataires privés agréés; entrée en matière 885		1133
première lecture	QA3120.08 Martin Tschopp – prescription concer-	1136
N° 63 modifiant la loi sur la Police cantonale (police de proximité); entrée en matière	sonnel enseignant dans le canton de Fribourg 1	1138
deuxième lecture871vote final872message992	QA3129.08 Rudolf Vonlanthen – assujettissement	1143
N° 64 adaptant la loi sur la mensuration officielle à la réforme de la péréquation financière et de la	QA3130.08 Ursula Krattinger-Jutzet – fauteurs de troubles à Fribourg après un match de Gottéron 1	1145
répartition des tâches entre la Confédération et les cantons; entrée en matière	pour des mistanations photovoltaiques sur les totts i	1148
message		1150
la santé (protection contre la fumée passive); entrée en matière	7	
première lecture 917 deuxième lecture et vote final 922 message 1027	depuis la prise en considération du mandat	
Nº 66 modifiant la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (vente de tabac); entrée	message	835 1041
en matière		
deuxième lecture et vote final	des Etablissements de Bellechasse; discussion.	877 889
N° 69 modifiant la loi sur la juridiction pénale des mineurs (augmentation de la durée de garde à vue); entrée en matière	6 1'an 2007	879
message	du Tribunai cantonai sur i administration de la	879
<b>12. Questions:</b> QA3069.07 Roger Schuwey/Sébastien Frossard –	sur l'activité de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données pour l'an 2007	883
installation de parkings payants dans les Préalpes 1121	de l'Hôpital psychiatrique cantonal; discussion	892
QA3104.08 Heinz Etter – scierie de Müntschemier – impact sur le trafic dans le district du Lac 1122	2 15. Recours en grâces	835
QA3126.08 René Fürst/Ueli Johner-Etter – projet de scierie à Müntschemier	2 16. Requête:	
QA3107.08 Jean-Louis Romanens – plan de chasse dans la région du Gibloux	1 1 1 11	0.41
QA3109.08 Christiane Feldmann – réponse aux questions posées dans le cadre des débats relatifs	ment	841 842
au rapport 42 sur les terrains d'importance stratégique	7 17. Résolution:	
QA3111.08 Nicole Aeby-Egger – formation «Gestion et Administration» du Collège de Gambach 1128	Antoinette Romanens/Nicolas Rime – investis- sement inacceptable du Groupe E dans le projet d'une centrale au charbon au Nord de l'Allema-	
QA3114.08 Ursula Krattinger-Jutzet – contournement de Düdingen	gne, à la hauteur de 162 millions de francs; <i>dépôt</i> prise en considération	872 900

# Première séance, mardi 17 juin 2008

### Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Ouverture. - Communications de la présidence. – Recours en grâces. – Rapport N° 68 sur les mesures prises par le Conseil d'Etat depuis la prise en considération du mandat MA4007.07 (restructuration et le contrôle du Service des ponts et chaussées). – Requête demandant l'institution d'une commission d'enquête parlementaire; dépôt et développement, détermination du Conseil d'Etat et prise en considération. - Motion M1024.07 René Fürst/ Markus Bapst (nouvelle loi cantonale sur les eaux - introduction d'un fonds de revitalisation des cours d'eau); prise en considération. - Projet de loi N° 64 adaptant la loi sur la mensuration officielle à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons; entrée en matière, 1re et 2e lectures et vote final. -Motion d'ordre (demandant le report du débat sur la prise en considération du Mandat MA4006.07 Nicole Aeby-Egger/Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet/Michel Zadory/Schorderet Gilles/Werner Zürcher/Pierre-André Page/Gilbert Cardinaux/Roger Schuwey/Alfons Piller [classification des fonctions des infirmiers/infirmières]); prise en considération.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 99 député-e-s; absents: 11.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Albert Bachmann, Christine Bulliard, Claude Chassot, Daniel de Roche, Jean-Pierre Dorand, Michel Losey, Jacques Morand, Laurent Thévoz et Michel Zadory; sans: Claudia Cotting, Markus Ith.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

### **Communications**

Le Président. 1. Lors de sa séance du 6 juin dernier, le Bureau du Grand Conseil a adopté la convention relative aux prestations mutuelles entre la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil. Cette convention est une adaptation de celle qui a été signée en 2005 à la suite de la séparation de ces deux entités. Sont principalement concernées par cette convention des prestations dans le domaine informatique, de la comptabilité, de la gestion des locaux et de l'expédition du courrier. En parallèle à la signature de cette convention, il y a eu le transfert d'un huissier de la Chancellerie au Secréta-

riat du Grand Conseil. De par la répartition des tâches de ces dernières années, c'est M. Jacques Chassot qui a été transféré et qui rejoint ainsi, depuis le 15 juin, le personnel du secrétariat. Bienvenue, M. Chassot! (*Applaudissements!*)

Concernant la gestion des locaux, la salle du Grand Conseil sera désormais gérée par le Secrétariat du Grand Conseil. Un règlement d'utilisation a été mis sur pied entre le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

- 2. Durant cette semaine, la régie des micros sera gérée en tournus par plusieurs personnes du Secrétariat pour pallier l'absence de M<sup>me</sup> Wicht. Lorsque je vous donnerai la parole, je vous prie de vous lever et d'attendre quelques secondes avant de commencer à parler afin que la personne de la régie ait le temps d'allumer le micro correspondant. D'avance, je vous remercie.
- 3. Pour terminer, j'ai le regret de vous annoncer le décès de la maman de M<sup>me</sup> Mireille Hayoz, notre Secrétaire générale adjointe. Au nom du Grand Conseil, je lui présente mes sincères condoléances.
- Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Recours en grâces

Le huis clos est prononcé.

- Le Grand Conseil refuse la grâce dans un cas.

Le huis clos est levé.

### Rapport N° 68

sur les mesures prises par le Conseil d'Etat depuis la prise en considération du mandat MA4007.07 (restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées)<sup>1</sup>

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Au nom du groupe démocrate-chrétien, je voudrais d'abord féliciter le Conseil d'Etat pour son rapport, rapport qui répond aux nombreuses questions des intervenants, rapport qui montre beaucoup de transparence dans ce sujet difficile, une réponse complète et fouillée. En ce qui concerne le pont de la Poya, il y a effectivement une question qui est posée mais là je crois qu'il est encore trop tôt pour que le gouvernement puisse y répondre et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1041ss.

on a toute confiance que des réponses concrètes viendront une fois que l'étude sera terminée.

A titre privé maintenant, je voudrais faire deux réflexions. Je souhaiterais qu'à l'avenir le Conseil d'Etat réfléchisse à la façon de gérer des réserves dans les projets. C'est un problème de gestion de projets et je pense que les réserves ne peuvent pas être laissées à la libre disposition soit du mandataire soit de différentes personnes du chantier. Je crois que la gestion des réserves est une affaire de chefs ou une affaire d'une commission responsable pour gérer cette thématique-là. Le deuxième aspect de gestion de projets va dans le même sens. Je souhaiterais que le Conseil d'Etat réfléchisse aussi à une gestion distincte, une gestion des économies et une gestion des dépassements. Je pense qu'il n'est pas tout à fait logique de simplement dire: «Ecoutez, on s'est rendu compte à un moment donné que les économies compenseraient les dépassements sur d'autres chapitres.» C'est comme si, lorsqu'on veut construire un bâtiment de cinq étages, à un moment donné quand on voit que cela dépasse, on se dit qu'on va construire à quatre étages! Là, je souhaiterais vraiment que le Conseil d'Etat réfléchisse à ces aspects qui, pour moi, sont déterminants dans une bonne gestion de grands projets.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Der Staatsrat hat einen ungewöhnlichen Weg gewählt, um parlamentarische Vorstösse zu beantworten: Er antwortet auf zwei Anfragen und ein Mandat in einem einzigen Bericht. Das mag zwar effizient sein, aber es vermag mich nicht in allen Teilen zu überzeugen.

Besten Dank dafür, dass die Antwort auf meine bereits am 5. Oktober des vergangenen Jahres gestellte Anfrage sieben Monate später doch noch eintrifft. Angesichts des Schweregrades der Kostenüberschreitungen und der Komplexität der Thematik bringe ich ein gewisses Verständnis dafür auf.

Nicht nachvollziehen kann ich allerdings, dass auf gewisse Punkte meiner Anfrage keine klare Antwort erteilt wird. Das betrifft die Punkte 2 und 3.

So werden z.B. im ganzen vorliegenden Bericht die für das Projekt H189 zuständigen Staatsräte kein einziges Mal namentlich erwähnt. Es steht lediglich: «Von den Vorstudien, über die Vergabe des Verpflichtungskredits für die Projektstudien im Mai 1996, bis zum heutigen Tag standen vier verschiedene Staatsräte der Direktion vor, die für die H189 zuständig ist.» Ich hatte in meiner Anfrage wissen wollen, welche Staatsräte wie lange die Hauptverantwortung für dieses Projekt trugen? Was ist der Grund dafür, dass im Bericht Nr. 68 keine Namen stehen?

Nicht überzeugt hat mich ausserdem die Antwort bezüglich der Finanzierung der Kostenüberschreitung: Der Staatsrat spricht von einem Gesuch um Nachsubvention beim ASTRA und einer Reserve von 15 Mio. Franken, die in der Rechnung 2007 zur Finanzierung eines Teils der Mehrkosten, die zu Lasten des Kantons gehen, vorgesehen ist. Ich wollte aber vom Staatsrat wissen, wie er diese immensen Mehrauslagen zu kompensieren gedenkt? Sollen dafür irgendwo Einsparungen gemacht oder vorgesehene Projekte nicht realisiert werden?

Und nun erlauben Sie mir noch eine Frage bezüglich des nächsten grossen Projektes, welches noch in diesem Jahr starten wird: dem Bau der Poya-Brücke.

Herr Staatsrat Godel, Sie haben als jetziger verantwortlicher Direktor der Direktion für Raumplanung, Umwelt und Bau das Finanzinspektorat damit beauftragt, die Stichhaltigkeit der Kostenschätzung für das Poyaprojekt zu prüfen. Wann ist dieser Bericht zu erwarten? Wie werden Sie die Resultate kommunizieren? Wie werden Sie informieren? Was werden die Konsequenzen sein, wenn das Audit ergibt, dass die veranschlagten Beiträge nicht ausreichen und mit dem damaligen Stand des Projektes nicht im Einklang sind?

Besten Dank für die Antworten auf meine noch offenen Fragen.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB*, *FV*). J'ai étudié ce rapport avec intérêt; vu sa taille, cela m'a pris fort peu de temps! Pour répondre aux seize questions détaillées du mandat et des députés, le gouvernement a utilisé à peine deux pages; je le remercie pour son sens de l'économie du papier!

Les réponses sont si laconiques, voire inexistantes, qu'on doit se demander: «Qu'est-ce qu'on veut nous cacher et au profit de qui?»

Les affirmations du style «L'OFROU n'a malheureusement été informé qu'à la fin août 2007.» ne sont pas vraiment utiles pour comprendre où se situe le problème. Vu les explications données, je suis arrivée à la conclusion provisoire que le schéma assez adéquat d'organisation des travaux d'avant 2001 a été remplacé, pour des raisons nébuleuses, par une direction ad hoc, inadaptée plus tard. L'audit nous avait donné certaines explications et, comme député(e)s, on aurait accepté des renvois précis à telle et telle page de ce document. Mais rappelons aussi qu'il fallait une certaine insistance pour que le Conseil d'Etat daigne donner le droit aux député(e)s de commander le rapport d'audit. Permettez-moi d'expliquer un seul passage: Les responsables du contournement ont donné la fausse explication qu'un rapport de l'Office fédéral de l'environnement empêchait l'abaissement définitif de la nappe phréatique et qu'il aurait causé ainsi un surcoût de 4,6 millions de francs. Curieusement, les auteurs de l'audit se sont contentés de cette explication et le rapport au mandat le répète. Je répète aussi ma réponse: ce n'est pas un méchant office fédéral qui est en cause mais les ingénieurs et la direction du projet qui ont superbement ignoré l'article 43 al. 4 de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991, qui interdit sans aucune équivoque un tel abaissement des eaux souterraines. Le rapport de l'Office fédéral a donc plutôt eu l'effet bénéfique d'empêcher une bêtise supplémentaire qui aurait mené à des recours, à un arrêt du chantier et à une décision flagrante du Tribunal fédéral; voilà pour l'exemple!

En octobre passé, je dois dire que j'avais bien sûr eu comme premier réflexe de demander une commission d'enquête parlementaire. Mais comme une CEP est une démarche quand même relativement lourde, j'ai privilégié dans un premier temps la proposition du mandat afin de donner la possibilité à la DAEC d'entreprendre des mesures sans tarder et de nous expliquer

elle-même les raisons du dépassement. Je remercie la DAEC pour les mesures de restructuration entreprises. Mais, quant à la transparence demandée, je constate trois éléments.

Premièrement, la DAEC et le Conseil d'Etat ne prennent pas au sérieux la démarche votée à l'unanimité par le Grand Conseil. Face à nos interrogations et aux questions légitimes de la population, il répond avec une désinvolture qui frise le mépris.

Deuxièmement, il n'y a aucune volonté de faire la lumière sur les causes politiques de ce désastre.

Troisièmement, le problème est en train de se répéter avec le pont/tunnel de la Poya. Au moment où la préparation du chantier connaît de grandes difficultés, la commission des routes ne tient pas de séances ...par manque de sujets à discuter. Le rapport explique que le crédit voté comprend un poste «Divers et imprévus»; nous voilà rassuré(e)s!

La qualité de ce rapport m'a convaincue de deux choses.

Premièrement, il y a une volonté, toujours délibérée, de pomper un maximum de moyens dans les routes en se servant de la majorité du Grand Conseil pour faire passer les crédits, quelle que soit l'utilité du projet.

Deuxièmement, une véritable commission d'enquête parlementaire est nécessaire pour établir les responsabilités politiques et pour prévoir des mesures pour éviter de futurs dégâts.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé le rapport du Conseil d'Etat et le rapport d'audit de la H189 avec grand intérêt. Il ressort clairement que le Service des ponts et chaussées n'était pas prêt avec ses processus à conduire un projet de cette envergure. Depuis l'introduction de la loi sur les marchés publics, le Service des ponts et chaussées a mis beaucoup d'énergie sur la passation des marchés en mettant en place des processus complexes contribuant à augmenter fortement le volume de travail des bureaux de calculs au sein des entreprises de construction; pour quels résultats?

Pourtant, les entreprises capables d'exécuter ces grands chantiers routiers sont toujours les mêmes depuis de nombreuses années et se comptent sur les doigts d'une main. D'ailleurs, le rapport d'audit n'a relevé aucun manquement des entreprises adjudicataires. En fait, ces dernières années, le Service des ponts et chaussées s'est focalisé sur la qualité des prestations de ses partenaires et a oublié, finalement, sa mission première: la coordination et le controlling financier des grands projets. L'histoire oubliera le dépassement inacceptable des coûts de construction de la H189 mais elle retiendra la qualité et l'importance de cette route de contournement pour le développement économique d'une région.

Le groupe libéral-radical a bon espoir que, sous la conduite du nouvel ingénieur cantonal, le Service des ponts et chaussées se recentrera sur ses activités premières, analysera l'ensemble de ses processus, mettra en place une structure et des outils de contrôle performants pour un suivi exemplaire des travaux du pont de la Poya.

Le groupe libéral-radical a néanmoins trois questions: pourquoi l'information sur les surcoûts de la H189

n'est pas remontée jusqu'au Conseil d'Etat? Pourquoi sur les objets il y a des différences de coûts entre les chiffres de l'audit et du rapport du Conseil d'Etat, par exemple 75 millions de surcoût dans l'audit et 71,5 millions dans le rapport du Conseil d'Etat?

C'est avec ces questions et ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte du message N° 68 du Conseil d'Etat.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Unsere Fraktion nimmt Kenntnis des Berichts Nr. 68 des Staatsrates an den Grossen Rat. Wir verdanken die Antworten des Staatsrates auf die verschiedenen, von Marie-Thèrese Weber-Gobet und Nadine Gobet aufgeworfenen Fragen. Auch stellen wir andererseits fest, dass der Staatsrat auf verschiedene Fragen keine oder ungenügende Antworten geben kann oder will- sowie es in der Politik praktiziert wird.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Comme l'ensemble de tous les députés ici présents, j'ai parcouru ce rapport d'audit. M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, vous avez hérité d'un bien désagréable morceau! Il ne s'agit pas pour moi de tirer sur une ambulance mais je crois qu'on vous a «traîné dans la farine». Je me rappelle des propos que vous avez tenus dans cette salle en nous disant, et avec votre bonne foi: «Ca ne dépassera pas 45 millions.» Cela me sonne encore aux oreilles!

Je parlais, à l'époque, de nonante villas à 500 000 francs. Eh bien, on est loin du compte! Ce qui m'étonne, c'est qu'avant un projet d'une telle ampleur, on attribue des mandats, des études. Et vous avez dit aussi, lors du premier débat, avant d'attribuer il faut discuter, il faut étudier. Alors, je me pose la question, quand on a seize architectes qui brassent des millions et qui brassent les millions du peuple, de vos impôts, de mes impôts j'en paie aussi, vous pouvez aller voir ma feuille - et des vôtres aussi, M. Godel, eh bien, je me pose des questions. N'a-t-on pas voulu saupoudrer un petit peu toute une bande de gens pour les contenter et, finalement, ils s'en sont mis plein les fouilles? Je ne trahis pas les propos, je suis certain que pour arriver à des dépassements pareils de 80 millions – et si ce chiffre est encore juste – je me pose des questions! M. Godel, je suis agriculteur. Les paysans de ce canton, de toute la Suisse, touchent aujourd'hui des payements directs. On leur donne – c'est dommage que M. Corminbœuf ne soit pas là – un premier acompte au mois de juin. A la fin de l'année, si ces mêmes agriculteurs ont commis une petite erreur, etc., on leur coupe leurs payements directs. On leur enlève, pour ce canton seulement, passé le million...

Alors, moi, je ferai une proposition. Ces architectes, tous ces gens de métier, aux intelligences supérieures, ces gens-là, on vous donne un tiers lorsqu'on attribue, on vous donnera l'autre tiers au milieu des travaux et, à la fin, le troisième tiers; ce n'est pas dit que vous l'aurez!

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Je ne vais pas revenir sur les arguments qui ont déjà été fournis concernant ce dossier. La réponse que le Conseil d'Etat nous a fournie par rapport au dépassement est pour moi to-

talement insuffisante, même si l'audit était relativement complet, la réponse qu'on nous donne au Grand Conseil est insuffisante. Elle est surtout insuffisante sur un point, c'est que, au niveau politique, au niveau du Conseil d'Etat, on ne cherche pas à établir les responsabilités. Je suis excessivement déçu de voir que le Conseil d'Etat, au moment où il a communiqué avec la presse, a pris en commun la responsabilité du dépassement. C'est une manière un peu facile en fait de noyer le poisson. Cela veut dire qu'on ne peut pas demander la démission de l'ensemble du Conseil d'Etat, bien sûr. Par contre, moi, je crois que les conseillers d'Etat sont en principe élus pour avoir une responsabilité. Si, entre 1996 et 2007, c'est-à-dire pendant onze ans, trois ou quatre conseillers d'Etat, l'un après l'autre, n'ont pas été capables de gérer leur Direction au point de ne pas voir où il y avait des dépassements, de ne pas voir qu'il y avait des incapacités, des incompétences, je crois qu'il y a des leçons à tirer de tout cela et qu'il y a des conséquences à tirer aussi de cela! On ne peut pas simplement renvoyer un ingénieur cantonal et se dire qu'on a fait son travail. Je suis désolé, Messieurs et Mesdames les Conseillers d'Etat, je ne suis pas d'accord avec votre manière de procéder et j'attends véritablement que cette assemblée vote aujourd'hui la constitution d'une commission d'enquête parlementaire pour qu'on puisse dégager les responsabilités politiques et qu'ensuite on puisse dégager aussi les conséquences qui doivent être tirées de cet état de fait.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je vais essayer de faire un tour d'horizon précis pour tenter de répondre aux questions qui n'auraient pas trouvé de réponse jusqu'à maintenant mais j'aimerais aussi vous assurer que si certaines choses vous manquent, ne vous gênez pas de venir chez moi. J'ai deux classeurs pleins. Je serai disponible pour les questions auxquelles j'aurais omis de répondre.

Tout d'abord, le 10 octobre de l'année dernière, vous avez accepté l'urgence sur le mandat de Mme la Députée Christa Mutter et consorts. Je vous avais affirmé que si vous disiez «oui» ou «non» à l'urgence, cela ne changeait rien puisque je souhaitais faire toute la lumière et ceci le plus vite possible. Vous pouvez revoir les discussions du Grand Conseil de l'époque, je les ai ici. Lors de la séance du 16 novembre, nous avions traité de la prise en considération puisque l'urgence avait été décidée en octobre. Sur la prise en considération du mandat, le Conseil d'Etat avait pris position de la manière suivante. Il y avait trois questions sur le mandat: l'analyse en détail des manquements lors de la planification des procédures de soumission et de la construction de la H189, d'informer le Grand Conseil en tant qu'instance de contrôle et de décision budgétaire de façon aussi rapide et complète que possible, de prendre les mesures nécessaires pour restructurer la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, et spécialement, le Service des ponts et chaussées et les mécanismes pour la surveillance.

Le Conseil d'Etat avait répondu à ces trois points. En ce qui concerne la planification des procédures de soumission, le Conseil d'Etat constate que ce point a été effectué conformément à la législation sur les marchés publics. L'information au Grand Conseil dépendra du moment où la Confédération décidera du montant de sa participation sur ce point précis. Aujourd'hui, je n'ai encore pas l'information sur la prise en compte de tout ce dépassement par l'Office fédéral des routes. Pour le troisième point, nous avions répondu qu'il n'y a aucune nécessité de restructurer la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Par contre, le Service des ponts et chaussées fera l'objet d'une analyse critique et constructive de son fonctionnement; des démarches sont en cours dans ce sens. Ce mandat aurait pu être liquidé de cette manière puisque nous avions répondu aux trois questions précises. Cependant, en plus du mandat, il y avait encore dix questions, qui étaient adjacentes au mandat, posées par les députés auteurs du mandat. C'est pour cette raison et par souci de transparence que nous avons rédigé ce rapport dont nous discutons actuellement. Nous n'étions pas obligés de faire ce rapport, mais, en fonction de l'importance, c'est ce que j'ai proposé au Conseil d'Etat, encore une fois, par souci de transparence, ceci en y intégrant les réponses aux questions de M<sup>mes</sup> les Députées Marie-Thérèse Weber-Gobet et Nadine Gobet. Je vais essayer – ou tenter – de répondre aux questions auxquelles nous n'aurions pas répondu, c'est fort possible. Je me souviens que, lors de l'examen de ma Direction concernant le compte rendu de l'année 2007, cette question avait été faite parce que nous n'avions pas encore répondu.

Tout d'abord, j'en viens à la question de M. le Député Schorderet. Il a parlé notamment du pont de la Poya et des réponses attendues. Je vous donnerai quelques explications sur le dossier. En ce qui concerne la gestion de projets, le Conseil d'Etat doit réfléchir sur les économies et dépassements. Je crois que la situation est claire. Si vous faites des économies dans un certain secteur, vous n'avez pas le droit, en vertu de la loi financière, d'utiliser cet argent pour autre chose. Par contre, si vous avez un projet global tel que celui-ci, oui vous le pouvez! Mais lorsque vous avez un projet défini, la loi financière est suffisamment restrictive dans ce domaine.

Ensuite, à M<sup>me</sup> la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet, je suis d'accord que cela a été long pour répondre à ses questions mais je crois que vous l'avez aussi reconnu, vous l'avez dit tout à l'heure, la complexité... et je crois que nous avons joué la transparence en publiant ce rapport d'audit. J'en veux pour preuve, sauf erreur de ma part, c'est que la Liberté titrait: «Georges Godel a tenu ses promesses sur la transparence» parce que, contrairement à ce qu'a dit M<sup>me</sup> la Députée Mutter, personne n'a dû insister pour avoir ce rapport, j'ai fait la proposition au Conseil d'Etat. C'est sans discussion que le Conseil d'Etat a décidé de publier ce rapport, pas seulement les conclusions. Cela n'a pas posé de problèmes; nous voulions vraiment toute la transparence.

Ensuite, M<sup>me</sup> la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet voulait savoir quels sont les conseillers d'Etat? Je vais vous le dire, les conseillers d'Etat qui ont gravité autour de ce projet, il y en a quatre. Tout d'abord, c'était M. le Conseiller d'Etat Pierre Aeby, du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 31 décembre 1996. Pour être clair – je n'ai pas tous les chiffres mais si vous souhaitez les avoir, je vous

les donnerai – sous l'ère de M. le Conseiller d'Etat Pierre Aeby, Directeur des travaux publics, c'est là que le mandat a été confié à seize bureaux d'ingénieurs, c'était les 16 ou 17 novembre 1996. C'était la dernière séance du Conseil d'Etat de l'année.

Ensuite, au 1<sup>er</sup> janvier 1997 jusqu'au 30 juin 2006, c'est M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer qui était Directeur des travaux publics ou Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Là, toutes les adjudications ont été faites. Et, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007, là, c'est M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, vous le savez tous, c'est celui qui vous parle! J'espère avoir été suffisamment clair là-dessus.

Encore une question importante: comment va-t-on compenser ces dépassements, ces 78,5 millions? Très concrètement, vous le savez, 15 millions ont déjà été provisionnés dans les comptes 2007. Espérons qu'on ait des comptes aussi bons que l'année dernière pour également faire des provisions dans les comptes 2008. Mais, en tout état de cause, la volonté du Conseil d'Etat c'est de ne pas reporter des projets à cause de cette situation. Par contre – et j'insiste là-dessus – en vertu de cette situation, je ne viendrai pas au Grand Conseil avec d'autres projets routiers tant que nous n'aurons pas voté ce crédit additionnel pour la H189, c'est une question de crédibilité! Vous le savez, il y a plusieurs projets dont Romont-Vaulruz, il y a un crédit d'études qui doit venir pour la «Umfahrungsstrasse von Düdingen» et maintenant, nous sommes dans l'étude d'opportunité pour Marly-Posieux.

M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter a signalé qu'on avait ignoré la loi. Je veux être très honnête avec vous, je suis incapable de vous dire s'il y a eu ignorance ou pas mais en tout état de cause si cela n'avait pas été ignoré, les 4,6 millions – sauf erreur – on aurait dû les dépenser. Vous avez probablement raison. Mais si vous avez raison ou pas, l'argent pour cet élément-là aurait dû être dépensé, il est vrai. Je crois qu'on avait déjà eu l'occasion d'en discuter. Je dois admettre qu'il y avait un point d'interrogation mais quant au niveau du montant, cela ne posait pas de problèmes! Quand vous affirmez que nous ne prenons pas au sérieux cette problématique, alors je m'inscris en faux. Si quelqu'un a pris cette problématique au sérieux - je crois que nous l'avons prise - nous l'avons démontré; je crois que c'est une question d'appréciation! Lorsque vous affirmez qu'à la commission des routes les séances sont annulées, j'aimerais simplement vous dire que je n'ai jamais annulé une séance de la commission des routes. La dernière fois, j'ai reçu un mail comme vous, qu'il n'y avait pas de séance parce qu'il n'y avait pas d'objet. Je crois que le président de la commission des routes – ici présent – peut le dire clairement, je suis toujours à disposition s'il souhaite une séance, s'il voulait une séance supplémentaire, on est toujours à disposition. Pour moi, cela ne pose pas de problèmes parce que les séances, comme vous le savez, sont planifiées.

La question de M. le Député Wicht, pourquoi les informations ne seraient pas arrivées au Conseil d'Etat? Pour être honnête avec vous, je ne suis pas certain que mes services savaient tout dans ce domaine, si les responsables savaient tout. Je l'ai dit, je l'ai affirmé. Je

crois que cela est paru dans la Gruyère, je ne suis pas sûr qu'on avait les structures nécessaires pour gérer un projet de cette importance. Je peux vous le dire, j'ai les documents ici. J'ai moi-même proposé au Conseil d'Etat une adjudication en mai 2007. J'ai le document manuscrit ici où j'avais posé la question suivante: Renseignements à demander soit à l'ingénieur cantonal, soit au chef de projet. L'adjudication que je devais faire la semaine suivante, c'était la tranchée couverte des Usiniers. Alors j'avais posé la question du montant adjugé et du budget lié à cet objet. Il y figure en manuscrit 1 886 748 francs de plus que le budget! Après moult vérifications, dans toute la discussion de ce projet, j'ai constaté que mes services s'étaient complètement «plantés» parce que la réalité, c'était 9 millions! Donc, concrètement, il y a eu de sérieux problèmes de gestion de ce projet. J'ai même ici le document «Travaux et frais d'études». Quand on voit ce dossier, on se dit qu'il y avait de sérieux problèmes! C'est pour ça qu'il faut prendre des mesures.

Quand on parle de mesures, M. le Député Duc a dit – et c'est vrai – que j'avais affirmé, non pas 45 mais 45,3 millions; ça c'est vrai. Mais, très honnêtement, si je n'avais pas changé de chef de projet, respectivement pris les mesures que vous connaissez – je ne vais pas y revenir – on serait toujours à 45,3 millions. Grâce aux mesures prises au mois d'octobre pour changer de chef de projet et affecter le chef de projet de l'époque à d'autres activités, on a découvert la suite que vous connaissez, notamment la centrale des matériaux qui n'a jamais été dans le budget, d'une part, et les 14 millions que j'avais cités à la conférence de presse pour l'électromécanique. Donc, j'essaye de vous donner la totalité de ce que je connais. M. le Député Duc, quand vous parlez de paiements directs, on s'est compris, je crois qu'il est inutile d'en ajouter davantage...

J'aimerais quand même apporter quelques éléments, puisque cela avait aussi été demandé dans le mandat, de prendre des mesures. Je vais vous expliquer d'une manière générale ce qui a été fait, donc quelques ou des informations sur les mesures prises. Cette restructuration comporte deux volets. Tout d'abord, une nouvelle structure d'organisation pour le Service des ponts et chaussées. Là, l'ingénieur cantonal doit me proposer, dans le courant de l'été mais au plus tard cet automne, une nouvelle structure d'organisation pour le SPC. Afin de lui apporter un soutien nécessaire, nous avons mandaté une maison externe. Pour être très clair, c'est Itéral Management SA, M. Philippe Lovy, qui a travaillé pour de nombreux services de l'Etat, en particulier pour le SAR lors de l'importante restructuration d'il y a quelques années.

Quels sont les objectifs? Ils sont les suivants. Tout d'abord, soutien dans les changements à mettre en place, accompagnement des personnes et des groupes dans le changement, faciliter les échanges entre les personnes, présentation d'une nouvelle structure d'organisation. Une première journée a eu lieu entre M. Lovy, l'ingénieur cantonal, respectivement quelques-uns de mes cadres. Cette entrevue a permis de fixer le cadre général et les buts à atteindre. J'ai aussi moi-même rencontré M. Lovy pour donner mon sentiment et ma vision des choses par rapport à cette problématique. Actuellement, trois journées sont prévues.

Une a eu lieu hier, en juin, avec une quarantaine de collaborateurs. Elle doit servir à dresser le bilan de situation, d'une part, à reconnecter les personnes avec leurs ressources, à analyser les besoins et à formuler une vision partagée de l'avenir du SPC. D'autres journées peuvent être agendées suivant les besoins. Les participants sont principalement les cadres du Service des ponts et chaussées, les chefs de projet, les chefs de secteur ainsi que tous les collaborateurs de la section «Etudes et réalisation» puisque c'est là que nous avons constaté le problème. A noter que cette démarche choisie est participative mais c'est clairement l'ingénieur cantonal qui devra me faire des propositions que j'avaliserai ou dont je discuterai avec lui pour avoir une situation claire dans ce domaine.

Ensuite, nous avons un deuxième volet: une organisation des projets-clés, en particulier pour la H189 et la H182, qui est la Poya. Pour ceci, nous avons un organigramme. Si certains d'entre vous sont intéressés vous pourrez vous adresser, après la séance, auprès de l'huissier, puisque je lui ai donné un organigramme pour vous rendre compte. Je vous donne quelques explications. Le rapport d'audit H189 pour la route d'évitement Bulle-La Tour de l'Inspection des finances du 20 mars 2008 fait plusieurs recommandations concernant l'organisation des projets-clés dont le Service des ponts et chaussées a la responsabilité. La gestion des projets-clés du SPC nécessite une organisation propre à ses projets, indépendante de l'organisation hiérarchique du service. L'organisation d'un projet évolue en fonction de sa phase. La proposition s'applique au projet H189 route de contournement de Bulle, projet Poya H182 pour la phase de réalisation. Les différents organes de l'organisation proposée sont décrits cidessous et illustrés dans les annexes dont je viens de vous parler. L'organisation est scindée en deux parties. Tout d'abord, nous avons une partie stratégique, avec un comité de pilotage que je préside moi-même, une commission des partenaires. La partie opérationnelle, avec la direction de projets, est la commission technique. L'organisation prévoit un flux décisionnel sous la coupole unique du maître de l'ouvrage – il n'y a pas de membres non-maîtres de l'ouvrage dans le CoPil - ensuite, l'organisation des projets-clés, comité de pilotage, les buts et compétences et prend des décisions stratégiques sur la base d'études ou de propositions chiffrées, décide de la stratégie de communication, traite de la demande de la commission des partenaires. S'il y a des demandes qui viennent de l'externe, elles ne sont pas traitées en même temps qu'anciennement dans les situations mais elles sont traitées dans le CoPil où il n'y a que le maître de l'ouvrage ou des représentants de maîtres de l'ouvrage, ensuite, valide la mise en place de commissions ad hoc temporaires, valide le rapport d'état du projet élaboré par la Direction de projets. Le CoPil est le pendant de la commission de bâtisses pour les projets de construction d'immeubles de l'Etat, comme le prévoit le règlement du 7 novembre 1978 concernant les commissions de bâtisses. C'est dans cet état d'esprit que nous avons, avec l'ingénieur cantonal, contacté les députés, ce qui a fait quelques remous. Permettez-moi d'affirmer très clairement que ce n'est pas en dernière minute qu'on a voulu le faire mais l'ingénieur cantonal m'avait demandé à plusieurs

reprises qu'il fallait aller de l'avant avec ce projet. Et quand je vous dis que ce n'est pas de dernière minute, le 16 novembre, j'avais déjà affirmé cette volonté dans cette enceinte. Je vous lis les débats du 16 novembre 2007 où j'avais aussi informé des premières pistes de mesures pour qu'une telle situation ne se reproduise pas, notamment en rapport avec le pont de la Poya où j'avais esquissé qu'on pourrait éventuellement nommer une commission telle que la commission de bâtisses où les membres de la commission des routes pourraient en faire partie. Mais pour cela, il faut encore un arrêté du Conseil d'Etat. Nous verrons de quelle manière nous allons travailler puisque rien n'est décidé en la matière. Une chose est sûre, nous devons faire quelque chose dans cette commission, dans ce comité de pilotage et, selon mon objectif, c'est d'intégrer aussi l'Office fédéral des routes afin qu'il ait aussi connaissance des dossiers à mesure de leur avancement. Donc, on va vraiment dans le sens que j'avais décrit mais je peux comprendre – d'ailleurs, nous avons écrit au parti socialiste, respectivement à l'ensemble des groupes pour attendre le débat d'aujourd'hui pour recontacter les députés pour nommer ce CoPil avec les députés. Je pense que c'est une bonne chose. Ce n'est pas pour porter une responsabilité mais c'est au moins faire le relais politique pour savoir ce qui se passe.

Je me permets encore de rappeler toutes les mesures prises – je crois que c'est important en fonction de l'objet – de le rappeler. Tout d'abord, la première mesure que j'avais prise, c'était le 12 septembre, où au mois de septembre dernier, après un premier contrôle financier, j'avais mandaté une fiduciaire. Ensuite, le 12 octobre, une demande d'audit pour la H189 où j'avais mandaté l'Inspection des finances qui a produit un rapport qui a exigé, sauf erreur de ma part, 650 heures de travail, un travail de fond a été fait, je crois que c'est important de le relever, avec un résultat de 33 recommandations. L'organigramme que je viens d'expliquer fait partie de ces recommandations. Par souci de transparence, le Conseil d'Etat avait décidé de rendre public ce rapport.

Le Conseil d'Etat a aussi décidé de mandater un expert pour un avis de droit concernant la responsabilité civile; je crois que cela a déjà paru dans les journaux. A cet effet, nous avons mandaté le professeur Pichonnaz pour traiter de cet objet. Je vous donne lecture de ce qu'il m'a confirmé par courrier: «Faisant suite à votre demande d'expertise à notre rencontre du 16 mai dernier, je puis vous confirmer par la présente que j'accepte le mandat qui m'est confié d'établir un avis de droit portant sur l'examen de l'éventuelle responsabilité civile, à l'exclusion des aspects pénaux et administratifs, des partenaires contractuels du projet de route de contournement H189. Mon analyse portera sur l'examen des conditions de la responsabilité, de la question de savoir si celles-ci paraissent remplies et, partant, de savoir si une procédure en responsabilité civile est possible. Comme je vous l'ai indiqué oralement, compte tenu des personnes que je dois entendre et les documents que je dois consulter, mon expertise devrait être prête dans le courant de l'automne, probablement à la fin octobre 2008.»

De plus, le président de l'Office des juges d'instruction m'a demandé le rapport d'audit et je le lui ai transmis

en lui demandant si je pouvais faire donner connaissance qu'il m'avait demandé ce rapport d'audit. Il m'a répondu ceci: «J'accuse réception de votre lettre du 19 mai 2008 et vous autorise à faire état de la communication du rapport d'audit de l'Inspection des finances à notre office. Je vous informe que j'ai attribué ce dossier au juge d'instruction Olivier Thormann à qui vous voudrez bien vous adresser à l'avenir.» Ainsi vous voyez qu'avec ça on a essayé de faire le maximum.

Encore un élément, si nous avons demandé à un expert, à M. Pichonnaz, d'avoir un avis de droit sur la responsabilité civile, c'est pour savoir si le Conseil d'Etat prendra les dispositions ou pas en fonction du résultat de ce rapport.

J'ai aussi des questions qui ont été posées concernant la Poya. Je vais essayer rapidement de vous donner la situation d'aujourd'hui. Donc, nous avons en l'état encore cinq recours. Trois recours sont en train de trouver une solution. D'ailleurs, il y a une suspension de la procédure d'un commun accord. Ensuite, il y a deux recours. Sur ces deux recours, lors de l'approbation du projet, sauf erreur c'était le 27 ou le 28 novembre de l'année dernière, dans notre décision, nous avions pas accordé l'effet suspensif en cas de recours. C'est dire que les opposants ont déposé un recours au Tribunal cantonal. Nous avions eu – c'est tout frais, ça date du 3 juin, sauf erreur – gain de cause puisque le Tribunal cantonal n'a pas réintroduit – je ne connais pas les termes juridiques – l'effet suspensif concernant ces deux recours. Cependant, il y a encore possibilité de recours au Tribunal fédéral. Sauf erreur de ma part, il y a trente jours pour recourir au Tribunal fédéral. Précision encore, pour un pilier du pont de la Poya, il y a nécessité de défricher mais avec compensation. Cependant, indépendamment des recours au tribunal, la loi fédérale sur les forêts ne nous permet pas de défricher pendant qu'un recours n'est pas tranché, indépendamment de l'effet suspensif tant qu'il n'est pas tranché sur le fond.

Ensuite, au niveau technique, je peux vous affirmer, là, que nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour être prêts parce nous devons commencer les travaux impérativement avant la fin de l'année. Nous avons déjà, bien sûr, donné des mandats aux bureaux d'ingénieurs; cela date du début de l'année, voire pour certains de l'année passée. Nous avons déjà adjugé certains travaux pour le pont. Précision encore, il y a un recours sur une adjudication. Nous avons prévu de commencer les travaux au carrefour de Bellevue. Là, en principe, le Conseil d'Etat sera saisi de la première adjudication sur des travaux concernant le carrefour de Bellevue lors de la première séance après les vacances. Il reste bien sûr encore quelques problèmes d'acquisition de terrains mais là, il n'y a pas d'oppositions.

En ce qui concerne l'audit, puisque j'ai demandé ce qu'il en était du devis, surtout en rapport avec ce qui s'est passé sur la H189, je ne sais pas, je ne peux pas vous donner de date. J'ai donné ça à l'Inspection des finances. Ce que je sais, c'est qu'ils ont eu du mal à trouver un ingénieur externe à qui ils pouvaient mandater ce travail. Je ne peux vous en dire plus aujourd'hui. Si le mandat est donné, c'est tout frais, pour être très honnête.

Ensuite, je peux vous donner encore une information puisque, quand je côtoie d'une manière générale les députés, tout le monde se pose des questions sur le carrefour de St-Léonard. Vous le savez, au carrefour de St-Léonard, il y a beaucoup d'activités. Il y a la patinoire, une nouvelle halle va être construite, une deuxième piste de glace, des terrains de sport qui viennent d'être inaugurés. J'ai demandé à mes services, respectivement à l'ingénieur de circulation de venir me présenter la situation. Je précise qu'ils m'ont dit tous clairement que cela fonctionnait. Lorsqu'il y a eu cette présentation, on m'a rassuré en me disant que je n'avais pas de souci à me faire, que cela fonctionne, qu'il y a 13 ou 16 % de marge de manœuvre au niveau de la quantité de voitures pour que ce carrefour fonctionne bien.

Je reste convaincu que cela ne va pas bien fonctionner. Pourquoi? Je vous avoue que j'ai parfois des doutes sur certains ingénieurs en circulation... Ils ne vont pas être contents d'apprendre ce que je vous dis aujourd'hui! Ils m'ont dit: «M. Godel, vous n'avez pas de soucis à vous faire parce qu'il y a de la marge de manœuvre.» Lorsque j'ai posé la question au niveau des piétons, on m'a répondu: «Ils n'avaient pas été pris en compte parce lors de manifestations, il y aura la police! La police fera la circulation et le problème est réglé»!!!... En fonction de ce qu'on connaît et de ce que vous connaissez sur le plateau de Pérolles - et d'ailleurs, il y avait eu un postulat - on a traité le rapport il n'y a pas longtemps. Il y avait eu pas mal d'interventions. Je n'aimerais pas que dans quelques années on vienne me dire: «Godel, il savait qu'il y avait des problèmes mais il n'a pas été capable de les résoudre avant!» Par conséquent, j'ai demandé à mes services et au bureau mandaté d'étudier un passage souterrain au niveau du secteur de St-Léonard.

Maintenant à la question posée quant aux coûts et de ce que je vais faire en fonction de ce que je connaîtrai, eh bien, je donnerai l'information en toute transparence! Et si je constate que les montants ne sont pas suffisants, je ferai une proposition au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil, pour avoir un crédit complémentaire. Mais, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire si le montant est suffisant ou pas. Rassurezvous, lorsque je saurai, vous aurez l'information! Voilà, ceux qui doutaient de la transparence, j'espère leur avoir enlevé ces doutes! Si j'ai omis encore une chose ou l'autre, ne vous gênez pas de me contacter et

Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

je vous donnerai l'information.

### Requête

(demandant l'institution d'une commission d'enquête parlementaire: coût de la H189)

Dépôt et développement

Conformément à l'article 182 LGC, nous demandons l'institution, dans les plus brefs délais, d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire toute la lumière sur le financement et l'évolution des coûts

de la route H189. Cette commission sera notamment chargée d'analyser les faits et les rapports d'audit déjà réalisés. La commission devra également clarifier les responsabilités. En effet, le peuple fribourgeois a accepté un crédit d'engagement, le 10juin 2001, pour la construction d'une route de contournement de Bulle (coût total: 215 millions de francs). Les coûts supplémentaires annoncés par le Conseil d'Etat à la mi-avril 2008 s'élèvent à 78,5 millions de francs, soit 35% supplémentaires. Un audit de l'Inspection des finances a mis en évidence une série d'omissions, d'erreurs, de sous-évaluations, de manques de contrôle et de rigueur, pour justifier ce dépassement exorbitant. Toutefois, pour la réalisation de projets routiers nécessaires et de grande envergure, la DAEC, de 1996 à ce jour, a démontré son incapacité à gérer, contrôler et prendre toutes les mesures nécessaires pour que les budgets initiaux soient respectés. Compte tenu de ce qui précède, les soussignés estiment nécessaire que le Parlement, qui sera amené à octroyer de nouveaux crédits complémentaires importants pour combler ce déficit, puisse lui-même prendre les choses en main, faire la lumière sur ce qui s'est passé, établir les mesures de contrôle nécessaires et déterminer les responsabilités de toutes les personnes concernées à l'origine de cet immense scandale financier, en analysant notamment les rapports d'audit déjà déposés.

Le 7 mai 2008.

### Détermination du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris acte du dépôt de la requête de constitution d'une commission d'enquête parlementaire (art. 182 LGC) relative à la route de contournement H189. Il n'entend pas prendre position sur cette requête. Cependant, si une commission d'enquête est constituée, le Conseil d'Etat demande que le rapport d'enquête lui soit communiqué de manière qu'il puisse, s'il le juge opportun, se déterminer sur son contenu, conformément à l'article 186 al. 2 LGC. En l'état, il tient à rappeler que l'Inspection des finances a effectué un audit du chantier de la H189 et qu'elle a déposé son rapport le 20 mars 2008. Il informe en outre qu'un mandat a été donné à M. le Professeur Pascal Pichonnaz pour l'établissement d'un avis de droit d'ici à la fin d'octobre 2008 sur la responsabilité civile des participants à l'exécution de ce projet routier. Par ailleurs, le rapport d'audit de l'Inspection des finances a été transmis le 19 mai 2008 à l'Office des juges d'instruction, à la suite de la requête du 7 mai 2008 de son président, afin qu'il soit examiné si certains des faits contrôlés par l'Inspection des finances seraient susceptibles de justifier l'ouverture d'une procédure pénale.

Le 3 juin 2008.

### Begehren und Begründung

Gestützt auf Artikel 182 GRG stellen wir ein Gesuch um die schnellstmögliche Einsetzung einer parlamentarischen Untersuchungskommission zur vollständigen Aufklärung der Finanzierung und Kostenentwicklung im Zusammenhang mit der Umfahrungsstrasse H189. Diese Kommission soll namentlich den Auftrag erhalten, die Fakten und die bereits erstellen Auditberichte zu analysieren. Ausserdem soll die Untersuchungskommission die Verantwortlichkeiten genauer abklären. Am 10. Juni 2001 hat das Freiburger Stimmvolk einen Verpflichtungskredit für den Bau der Umfahrung von Bulle gutgeheissen (Gesamtkosten: 215 Millionen Franken). Mitte April 2008 informierte der Staatsrat über Mehrkosten von 78,5 Millionen Franken, was einem Kostenanstieg von 35% entspricht. In seinem Auditbericht führt das Finanzinspektorat diese enorme Kostenüberschreitung auf eine Reihe von Unzulänglichkeiten, Fehlern, Fehleinschätzungen und Ungenauigkeiten sowie auf mangelhafte Kontrollen zurück. Von 1996 bis heute hat die RUBD jedoch bei der Verwirklichung von notwendigen und bedeutenden Strassenprojekten immer wieder gezeigt, dass sie nicht fähig ist, die Projekte so zu verwalten und zu kontrollieren, dass der ursprüngliche Voranschlag eingehalten werden kann. Aus diesen Gründen erachten wir es als unabdingbar, dass das Parlament, das bedeutende Zusatzkredite zur Deckung dieser Mehrkosten wird sprechen müssen, die Sache selber in die Hand nimmt und abklärt, wie es dazu kommen konnte, welche Kontrollmassnahmen erforderlich sind und welche Personen in welcher Weise für diesen unglaublichen Finanzskandal verantwortlich sind. Hierzu sollen insbesondere die bereits unterbreiteten Auditberichte analysiert werden.

Den 7. Mai 2008.

### Stellungnahme des Staatsrats

Der Staatsrat hat das Gesuch um die Einsetzung einer parlamentarischen Untersuchungskommission (Art. 182 GRG) im Zusammenhang mit der Umfahrungsstrasse H189 zur Kenntnis genommen. Er hat nicht vor, Stellung zur Eingabe zu nehmen. Falls eine Untersuchungskommission eingesetzt wird, bittet er aber um die Zustellung des Untersuchungsberichts, damit er sich wie in Artikel 186 Abs. 2 GRG vorgesehen zu den Ergebnissen der Untersuchung äussern kann, sollte er dies für zweckdienlich erachten. In der Zwischenzeit erinnert der Staatsrat daran, dass das Finanzinspektorat am 20. März 2008 seinen Auditbericht zur H189 vorgelegt hat. Ferner setzt Sie der Staatsrat darüber in Kenntnis, dass Professor Pascal Pichonnaz damit beauftragt wurde, bis Ende Oktober 2008 ein Rechtsgutachten über die Haftpflicht der an der Ausführung dieses Strassenprojekts beteiligten Personen zu erstellen. Im Übrigen ist der Auditbericht des Finanzinspektorats am 19. Mai 2008 dem Untersuchungsrichteramt zugestellt worden, nachdem sein Präsident am 7. Mai 2008 darum ersucht hat. Das Untersuchungsrichteramt will abklären, ob gewisse vom Finanzinspektorat festgestellte Tatsachen die Eröffnung eines Strafverfahrens rechtfertigen.

Den 3. Juni 2008.

Requête et motion d'ordre Jean-Louis Romanens/Jean-Denis Geinoz (attribuant à la CFG le mandat de faire une enquête concernant les dépassements de crédit de la H189)

### Dépôt

Nous proposons à la place de l'institution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) de donner le mandat à la commission des finances et de gestion (CFG) de faire une enquête, dans la limite de ses compétences, concernant les points suivants: procéder 1) à l'examen des responsabilités politiques et 2) à l'analyse des différents rapports.

De ce fait, nous demandons que cette requête soit traitée simultanément a la requête du groupe socialiste déposée le 7 mai 2008.

### Développement

Nous sommes opposés a la constitution d'une CEP demandée dans la requête PS du 7 mai, pour les raisons suivantes:

- Apres le rapport d'audit de l'Inspection des finances et les mesures prises par le Conseil d'Etat dans sa réponse du 3.06.08 (mandat au Professeur Pichonnaz et transmission a l'Office des juges d'instruction), nous estimons que les résultats de ces différentes actions feront toute la transparence sur ce dossier.
- Avec une assurance raisonnable, il n'y a pas eu de malversations.
- Enfin, est-il bien utile de dépenser une somme considérable pour la mise sur pied d'une CEP, de mener des entretiens avec les membres de l'administration, dont les présumés responsables ne sont plus en place, afin d'arriver a un résultat similaire aux conclusions des actions entreprises par le CE?

Pour ces raisons, nous vous proposons de refuser l'institution d'une CEP et d'accepter que le mandat soit confié a la CFG.

Débat sur le mode de traitement de ces deux requêtes

Le Président. Avec la convocation à cette session, nous vous avons remis un projet de décret et le rapport explicatif l'accompagnant afin que vous puissiez vous faire une idée de la suite à donner si la requête est acceptée. Le Bureau a décidé de cette procédure étant donné le caractère exceptionnel de cette requête. Vous avez également reçu la détermination du Conseil d'Etat.

Nous sommes également saisis d'une requête déposée par MM. les Députés Jean-Denis Geinoz et Jean-Louis Romanens demandant d'attribuer à la Commission des finances et de gestion le mandat de faire une enquête concernant les dépassements de crédit de la H189. Il s'agit donc d'une contre-proposition à la requête socialiste. De ce fait, et comme le demandent les deux députés à l'origine de cette requête, je vous propose qu'elle soit traitée en même temps que la requête du

groupe socialiste. Il va de soi qu'il est toujours possible de refuser les deux requêtes.

Etes-vous d'accord avec cette manière de procéder?

**Mauron Pierre** (*PS/SP*, *GR*). Le dépôt de cette requête et motion d'ordre démontre une redoutable intelligence politique, que je salue. Si l'instrument est bien déposé, formellement, il subsiste un problème. En soi, il est impossible malheureusement d'utiliser une requête ou une motion d'ordre pour tenter d'opposer un contreprojet à une requête de constitution d'une commission d'enquête. Il ne s'agit pas d'instruments équivalents mais d'instruments qui sont fort différents. La requête de commission d'enquête – comme l'a dit M. le Président – est un outil exceptionnel. La dernière fois que cela a eu lieu dans notre canton, c'était avec l'affaire du garage de la police, il y a plus de quatorze ans. Si vous lisez les articles 182 et suivants de la loi sur le Grand Conseil – il y en a une dizaine – on voit quelles sont les possibilités données à cette commission d'enquête pour enquêter lorsqu'il y a un problème qui dépasse justement l'ordinaire. En choisissant la voie de donner un mandat à la CFG pour régler ce problème, on tente par le biais de la procédure de limiter d'emblée le bras d'action de cette commission d'enquête. Où ces outils sont difficilement compatibles? La preuve qu'ils le sont est donnée à l'article 182, alinéa 4, de la loi sur le Grand Conseil. L'institution de la commission d'enquête n'empêche pas le déroulement des autres procédures prévues par la loi pour autant que le travail de la commission d'enquête ne soit pas rendu plus difficile ou impossible. Ainsi, le mandat qui résulte de cette requête déposée par les députés Geinoz et Romanens peut être accepté ou refusé mais il ne doit gêner en rien le débat et le vote sur la constitution de cette commission d'enquête qui a un but tout différent. Les deux peuvent être acceptées. Il n'y a aucune opposition à ce que tel soit le cas. Puisque c'est une question de forme, on parle du prix. Le prix de la commission d'enquête, certes, serait plus important car la Commission des finances et de gestion devrait aussi siéger. Je rappelle que ce prix, pour les chiffres indiqués de 100 000 à 200 000 francs, représente le 0,1% du dépassement. Ensuite et j'en terminerai par là, M. le Conseiller d'Etat Godel a dit tout à l'heure qu'il y avait quatre conseillers d'Etat qui pouvaient être concernés, soit MM. Pierre Aeby, Claude Lässer, Beat Vonlanthen et lui-même. Je dirais que le but justement du groupe socialiste au Grand Conseil n'est pas éventuellement de protéger l'un des siens mais de faire absolument toute la lumière sur cette affaire. Dans ce sens-là, quels que soient les résultats nous ne les craignons pas. Nous proposons donc le rejet de cette procédure-là, que l'on débatte d'abord sur la constitution de la commission d'enquête et ensuite, cet objet aura conservé toute sa valeur, sur la requête et motion d'ordre. Les deux peuvent être acceptées et je dirais même que ce serait un plus car cela démontrerait une volonté claire de faire la lumière à tous les niveaux différents.

**Le Président.** Etant donné qu'il s'agit d'une requête déposée par MM. les Députés Geinoz et Romanens, comme c'est marqué sur le papier que vous avez reçu,

nous demandons donc que cette requête soit traitée simultanément à la requête du groupe socialiste déposée le 7 mai 2008. Le plus simple est que nous fassions directement un vote puisqu'il y a une opposition et, suite au vote, soit nous les traiterons simultanément soit nous les prendrons les unes après les autres.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). M. le Président, je crois que vous n'avez pas encore clos la discussion sur l'opportunité de traiter en même temps ces deux interventions et j'aimerais abonder dans le sens de ce que vient de développer mon collègue Mauron. Effectivement, cela me paraît un peu léger comme démarche alors que déjà au mois de novembre nous avons discuté des différentes mesures, de questions d'interventions parlementaires pour connaître les enjeux, les tenants et les aboutissants de cette problématique importante. Il y a eu ce dépôt d'une requête pour la création d'une commission d'enquête. Elle a été déposée lors de la session précédente. Afin d'avoir tous les éléments nécessaires à pouvoir prendre une position judicieuse, nous avons reporté ça à cette session-là et, à la dernière seconde, on vient avec ce que j'appelle une motion d'ordre torpille proposer une sorte de contre-proposition à une commission dans le cadre parlementaire. Je trouve que cela n'est pas correct. Nous n'en avons pas discuté dans le cadre de la prise en considération de ces différents éléments au Bureau et je m'oppose également au fait que ces deux interventions soient traitées en même temps.

Le Président. Selon l'article 182 «Procédure d'institution», la demande d'enquête se présente sous la forme d'une requête ou d'une commission permanente du Grand Conseil, donc émanant d'au moins cinq membres ou d'une commission permanente du Grand Conseil. Donc, on va quand même faire le vote concernant ces deux requêtes qui seront traitées simultanément ou pas.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Une dernière remarque, c'est un sujet sensible, nous en sommes tous conscients. Si le Conseil d'Etat, notamment par l'intermédiaire de M. Godel ici présent, a pu se déterminer sur la requête de constitution d'une commission parlementaire, il n'a par exemple pas eu l'occasion lui-même de se déterminer sur cette requête tendant à donner ce mandat à la CFG. Cela est aussi un motif qui parle en faveur de ce que ces deux objets soient traités complètement différemment puisque cet élément, qui est très important pour le suivi du dossier, nous manque.

Le Président. C'est clair que selon la loi sur le Grand Conseil nous sommes saisis de deux requêtes et c'est le Grand Conseil qui doit trancher. Je crois que la loi est claire, c'est comme ça que cela doit être traité. Alors nous allons procéder à un vote et, suite au vote, nous verrons si les deux requêtes sont traitées simultanément ou si nous les prenons séparément.

Comme il y a des oppositions, nous passons directement au vote.

 Par 54 voix contre 41 et sans abstention, le Grand Conseil décide de traiter simultanément ces deux requêtes.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/ FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/ FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/ CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/ CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 54.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total:* 41.

### Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Après le dépôt de la requête de constitution d'une Commission parlementaire pour enquêter justement sur les dépassements de cette H189 en mai, plusieurs réactions sont apparues. De la part des personnes directement intéressées d'abord, notamment celle du conseiller d'Etat en charge de cette Direction, il y a eu ni surprise ni étonnement mais peutêtre même un soulagement. De la part des autres groupes parlementaires indirectement concernés, je dirais qu'il y a eu une vision commune: la volonté de ne pas en rester là avec une affaire qui secoue autant les finances fribourgeoises. En se posant toutefois la question de savoir si l'instrument parlementaire déposé était le bon. Mais de la part de tous les citoyens que nous rencontrons dans la rue, la réaction fut unanime. Il est exclu qu'un dépassement de 78,5 millions de francs, représentant 30 000 francs de dépassement chaque jour depuis 1997, soit considéré simplement comme un dépassement ordinaire. Le citoyen fribourgeois n'est pas une vache à lait ou un porte-monnaie des-

tiné à éponger la négligence de certaines personnes. Le groupe socialiste estime que ces citoyens ont d'autres droits que ceux de payer et de se taire.

Dans le Journal de la Gruyère du 12 juin 2008, notre collègue Jean-Denis Geinoz a déclaré que les Radicaux étaient opposés à cette idée de Commission car des surcoûts sont inévitables pour de tels projets, en comparaison avec un projet dans le Chablais. Au contraire, le groupe socialiste pense que ces coûts, ces surcoûts, étaient tout à fait évitables puisque de nombreuses recommandations ressortant de l'audit auraient pu être appliquées bien avant. On parle d'erreurs, d'omissions, de manque de contrôle. Cette Commission d'enquête est justement le seul et unique moyen à mettre sur pied pour que les responsables politiques soient clairement déterminés. L'audit a effectué un travail fouillé pour établir les faits. Les juges d'instruction se sont saisis du dossier pour déterminer les responsabilités pénales éventuelles et M. le Professeur Pichonnaz pour les éventuelles responsabilités civiles. Mais qui déterminera les responsabilités politiques? Le Conseil d'Etat aurait pu le faire, ce qui nous aurait évité la constitution de cette Commission. Malheureusement, il ne l'a pas fait, c'est dommage.

S'agissant de la proposition de M. Romanens, appuyé par M. Geinoz, de donner ce mandat à la CFG, je pourrais maintenant comprendre cette approche si nous étions sur la bonne voie, si nous étions sûrs que cette affaire est en train de se résoudre. A l'heure actuelle c'est exactement l'inverse et on ne sait pas si des cadavres vont encore ou non sortir des tiroirs.

Pour toutes ces raisons, vous voyez bien que cette commission d'enquête est nécessaire. Quant aux coûts, c'est vrai environ 50 000, 100 000 ou 200 000, ça n'est pas négligeable. Ca représente toutefois 0,12% du dépassement ou 0,03% du budget total. Soit il y a quelque chose à cacher et cette Commission d'enquête doit faire son travail, soit il n'y a rien à cacher et personne dans ce cas ne peut raisonnablement s'opposer à la constitution de cette Commission.

Je vous remercie dès lors au nom de notre propre responsabilité politique d'accepter cette requête et termine en citant Winston Churchill: «la responsabilité est le prix de la grandeur.»

**Ganioz Xavier** (*PS/SP*, *FV*). Nous discutons à présent de la nécessité ou non de constituer une Commission d'enquête qui soit enfin en mesure de tirer au clair les tenants et les aboutissants de ce feuilleton à rebondissements qu'est devenu le dossier de la H189.

Que cette question dans sa forme soit traitée à présent en plénum est quelque chose qui s'entend. On est d'accord. Mais que le besoin d'établir cette Commission soit débattu, je vous l'avoue, moi ça m'étonne. Certes, il est des prés carrés sur lesquels il est plus facile de tendre un voile sombre que de jeter la lumière, mais à l'heure où chaque parti fait du mot transparence un leitmotiv, comment oserions-nous nous priver d'un instrument qui fait, qui crée la transparence? Le Conseil d'Etat, on l'a entendu tout à l'heure par la voix du Conseiller d'Etat Godel, a fait aussi sien ce mot dans sa communication. Il nous a promis toute la clarté dans le dossier par notre Commission d'enquête parlementaire, nous lui en offrons les moyens, de fait.

Nous avons aussi à répondre d'un devoir de vigilance, de prévoyance. Plusieurs projets architecturaux coûteux et d'envergure vont voir le jour dans notre canton, le pont de la Poya, ça a déjà été dit, n'en étant pas le plus timide. En prévision de ces travaux, nous devons démontrer que nous assumons notre tâche de surveillance des institutions et que nous sommes à même de répondre aux questions légitimes de la population. Le spectre des mauvaises surprises doit disparaître avec le travail qu'accomplira cette Commission d'enquête parlementaire. Car c'est notre crédibilité, chers collègues, qui est en jeu dans cette affaire, quelle confiance demander aux électeurs si nous ne sommes pas fichus de nous déterminer volontairement et clairement en faveur d'une démarche qui est concrète et nécessaire, dans le même esprit comment expliquer à nos concitoyens que nous jetons l'argent par les fenêtres pour la construction d'une route, alors que nous nous targuons d'avoir des comptes en bonne santé? Pour terminer, c'est bien le droit de savoir qu'il nous faut garantir; les Fribourgeois, les Fribourgeoises, doivent savoir le fond de ce dossier, connaître les responsabilités en jeu et garder la confiance qu'ils et elles ont en leurs élus. Evidemment pour l'ensemble de tous ces motifs, je vous demande de soutenir la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire.

Geinoz Jean-Denis (*PLR/FDP*, *GR*). Le Parlement et le peuple fribourgeois ont le droit de connaître tous les éléments ayant conduit à un dépassement des coûts de la H189 de plus de 30%, pour arriver à un montant d'environ 300 millions au lieu des 225 millions de devis de base indexée. La requête du groupe socialiste demande la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire. Le groupe libéral-radical dans sa totalité s'oppose à ce type de Commission pour les raisons suivantes.

L'Inspection des finances a effectué un audit qui a conduit à un très bon rapport et suggère 33 propositions d'amélioration. Que veut-on de plus? Le Conseil d'Etat a donné un mandat au Professeur Pichonnaz pour l'établissement d'un avis de droit d'ici la fin octobre 2008, sur la responsabilité civile des participants à l'exécution de ce projet. Qu'espère-t-on trouver de plus? Le rapport d'audit a été transmis à l'office des juges d'instruction afin qu'il soit examiné si certains faits contrôlés par l'inspection des finances serait susceptible de justifier l'ouverture d'une procédure pénale. Que cherche-t-on de plus? Aujourd'hui avec une assurance raisonnable, on peut estimer qu'il n'y a pas eu de malversation. Est-ce que l'on met en doute la probité de nos juges? Une telle enquête pourrait occasionner des coûts minimaux de 100 à 200 000 francs pour quel résultat? Vaut-il la peine d'investir ces sommes pour des résultats conformes à ceux dont nous disposons?

Enfin, soyons réalistes, les présumés responsables ne sont plus aux commandes et ils ont déjà été entendus et s'ils devaient se présenter devant une Commission d'enquête parlementaire, ils viendraient avec leurs avocats payés par l'Etat. Voulons-nous ce genre de situation ridicule? Alors que proposons-nous, mon collègue Jean-Louis Romanens et moi-même? Eh bien, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de

confier à la Commission des finances et de gestion le mandat de faire une enquête, soit d'une part de procéder à l'examen des responsabilités politiques et d'autre part d'analyser les différents rapports existants et à venir. Nous verrions dans cette situation les avantages suivants.

La CFG est une commission reconnue, efficace et tous les partis y sont représentés. La transparence serait là, à satisfaction du peuple et du parlement. La CFG ne devrait pas recommencer à traquer d'éventuels coupables et à mener des investigations qui ont déjà été faites. Cette solution serait naturellement bien meilleur marché pour le contribuable et adaptée à la situation. Enfin, la CFG devrait être renforcée par des moyens en personnel pour exécuter cette mission.

En conclusion, un tel dépassement doit être pris au sérieux. Cependant, sans vous abreuver de chiffres, j'aimerais souligner que si ce projet devait être devisé aujourd'hui, il atteindrait les 300 millions pour les raisons suivantes:

- sécurité et indexation: 20 millions de plus;
- honoraires: 10 millions de plus;
- centrale de traitement des matériaux et environnement: plus de 20 millions; pour la petite histoire, cette centrale était une exigence des ayatollah de l'environnement;
- enfin, environ 20 millions pour les adaptations et sous-estimations.

Je rappelle tout de même que le Conseil d'Etat *in cor*pore est derrière ce dépassement qui peut en partie s'expliquer, comme j'en ai fait la démonstration. Si les conclusions d'une Commission d'enquête parlementaire devaient accoucher d'une souris, j'aimerais voir les mêmes adeptes d'une CEP monter aux barricades pour justifier leur action.

Le groupe libéral-radical dans son ensemble vous recommande de rejeter la requête du groupe socialiste demandant la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire et d'accepter la requête Romanens-Geinoz d'attribuer un mandat de faire une enquête à la CFG.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). L'étude de la requête du groupe socialiste relative à la constitution d'une Commission d'enquête parlementaire H189, ainsi que la contre-proposition des groupes libéral-radical et démocrate-chrétien de confier cette enquête à la CFG, a fait l'objet d'un débat nourri au sein de notre groupe.

A ce jour, force est de constater qu'un audit a été effectué par l'Inspection des finances, qu'un mandat a été donné aux Professeur Pascal Pichonnaz pour l'établissement d'un avis de droit sur la responsabilité civile des participants, que le rapport de l'inspection des finances à été mis à disposition de l'office des juges d'instruction, qu'indépendamment de la constitution ou non d'une Commission d'enquête et en surplus de la Commission des routes, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel a décidé de nommer deux CoPil qui suivront les chantiers de la H189 et du pont de la Poya,

sans oublier les réponses données aux interpellations de différents députés, vous en conviendrez, cela fait déjà pas mal de monde sur le pont de danse.

Cependant, serait-ce en raison de ne pas être un parti gouvernemental? Toujours est-il et je tiens à le préciser que nous n'avons jamais eu de quelconque information, apparemment nous ne sommes pas les seuls, sur le déroulement du chantier de la H189, si ce n'est et je l'avoue, au travers de quelques propos distillés sciemment par certains entrepreneurs faisant état notamment du disfonctionnement de la centrale d'exploitation des matériaux et de notoires lacunes au niveau de la direction des travaux et de l'association Sud-Ingénieurs. Malheureusement pour nous, il était déjà trop tard pour réagir, le mal était fait et l'ampleur du dépassement dévoilé par le journal le Temps, information aussitôt infirmée par le Conseil d'Etat, s'est tout de même, aussi bizarre et surprenant que cela puisse paraître, avérée exact par la suite, comprenne qui pourra.

Il est vrai et je tiens aussi à le souligner, depuis le début de l'année, le Conseil d'Etat a fait le ménage au sein de la direction du Service des ponts et chaussées, décision courageuse s'il en faut, mais absolument nécessaire vu l'ampleur des dégâts. Il n'en demeure pas moins qu'au gré des différentes rencontres que j'ai eues récemment avec de simples citoyens, des entrepreneurs, des directeurs d'entreprise et j'en passe, j'ai à chaque fois été interpellé sur les raisons de ce dépassement, chacun s'inquiétant de surcroît du devenir des prochains grands travaux et de la capacité de l'Etat à les diriger, et sans oublier non plus de me demander aussi d'intervenir dans le cadre de mon mandat de député, afin de définir les responsabilités civiles liées à ce fiasco financier. Certains ne se sont pas gênés pour me rappeler qu'à 40 millions, c'était déjà cher payé le kilomètre, mais là, à 60, cela devenait plus qu'indécent, incompréhensible et surtout inacceptable. Dans son avis, le Conseil d'Etat ne souhaite pas prendre position sur ces requêtes, c'est son droit et je le respecte.

En conclusion, sans vouloir faire la chasse aux sorcières, mais en fonction de nombreuses zones d'ombre de ce dossier, notre groupe estime nécessaire de faire toute la lumière sur cet épineux dossier. Il en va à nos yeux de la crédibilité du Conseil d'Etat, de ce parlement et du canton tout entier.

Quant à qui confier cette tâche, une partie de notre groupe, en fonction des arguments développés par le Conseil d'Etat, par nos collègues Jean-Denis Geinoz et Jean-Louis Romanens, qui plus est, vont dans le sens souhaité, plaide pour la CFG, estimant que tous les partis y sont très bien représentés, que les membres qui en font partie ont toutes les compétences et l'expérience voulue, pour mener à bien cette délicate mission. L'autre, pour sa part, est d'avis que la nomination d'une Commission d'enquête serait plus judicieuse. Comme quoi, qu'on le veuille ou non, chers collègues, nous sommes bien un parti démocratique.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP*, *SE*). Welche Grossrätin will nicht Licht, will nicht Transparenz in diesen unglaublichen Finanzskandal bringen? Welcher Parlamentarier will nicht die politische Verantwortlichkeit dieser massiven Kostenüberschreitung kennen? Meine Damen und Herren, können Sie es mit Ihrem Gewissen

und mit Ihren Wahlversprechen vereinbaren, Nein zu einer parlamentarischen Untersuchungskommission (PUK) zu sagen, welche uns – welche dem Steuerzahler aufzeigt, wieso es soweit kommen konnte?

Die SP-Fraktion will Transparenz. Wir wollen die politische Verantwortlichkeit kennen. Gerade in diesem Saal vergleichen Sie doch oft und gerne den öffentlichen Dienst mit der Privatwirtschaft. Wäre eine Kostenüberschreitung von 35%, ohne dass die Verantwortlichen zur Rechenschaft gezogen würden, in der Privatwirtschaft möglich? Sicher nicht. Die SP-Fraktion will wissen, welche Fehler gemacht wurden, ob Fehleinschätzungen vorliegen, ob zu wenige oder ungenaue Vorabklärungen durchgeführt worden sind. Es sind viel zu viele Fragen offen und wenige bis keine Antworten da. Wir wollen und wir müssen aber die Antworten kennen. Deshalb brauchen wir eine parlamentarische Untersuchungskommission.

Es sprechen noch zwei andere Gründe für die Einsetzung dieser PUK: 1. Aus Fehlern soll man lernen und kann man lernen. Dafür muss man aber die Fehler kennen. Nur so können wir bei zukünftigen Grossprojekten Massnahmen ergreifen, um nicht wieder solche massiven Kreditüberschreitungen zu haben. Eine PUK würde diese Fehler aufzeigen und bei weiteren Projekten würden sie so nicht wiederholt werden. Ein zweiter Grund ist auch die Glaubwürdigkeit der Politik: Wir sind es den Steuerzahlerinnen und Steuerzahlern schuldig, Transparenz zu schaffen; ihnen aufzuzeigen, für was ihr Geld eingesetzt wird und dass der Staat verantwortungsvoll mit den Steuergeldern umgeht. Können Sie es sich leisten, Ihren Wählerinnen und Wählern gegenüber Nein zu einer PUK, welche Transparenz schaffen soll, zu sagen? Eine PUK, welche Antworten auf die vielen Fragen geben soll, welche die Glaubwürdigkeit der Politik festigen wird und nicht zuletzt dem Volk zeigt, dass auch wir hier in diesem Saal Verantwortung übernehmen wollen und nichts zu verstecken haben. Deshalb bitte ich Sie, der Einsetzung einer PUK zuzustimmen.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Wir debattieren hier über Verantwortung in der Politik; über zwei Vorstösse, dieser der SP und dieser von der CVP und der FDP. Ich bin der Meinung, dass, wenn man diese Studien macht, am Schluss keiner der verantwortlichen Politiker die Verantwortung übernehmen wird. Das habe ich mit der letzten parlamentarischen Untersuchung der Polizeiaffäre erlebt, als der Grossrat, und somit ich als verantwortlicher Grossrat, einen zensurierten Bericht bekommen hat. Ich gebe jegliches Vertrauen in die Politik auf.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Parler de responsabilité politique, c'est parler de la tâche de l'Etat et c'est parler de l'adéquation que l'on a en distribuant les moyens et les forces de l'Etat pour le bien-être des citoyens du canton. Lors de l'établissement du budget 2008, nous avons dû faire et nous avons fait, en prenant un certain nombre de responsabilités, des choix cruciaux en matière financière.

Je ne prendrai qu'un exemple. Une demande récurrente depuis plusieurs années étant donné la situation

du Service de l'enfance et de la jeunesse du canton: un poste supplémentaire pour ce service. Vu la situation difficile des finances de l'Etat de Fribourg, nous y avons renoncé. Le dépassement dont nous parlons aujourd'hui aurait permis, pendant 700 ans, presque un millénaire, de financer ce poste au Service de l'enfance et de la jeunesse. Il y a donc une proportion dont nous devons tenir compte. Responsabilité politique, c'est la responsabilité gouvernementale et la responsabilité parlementaire de devoir s'assurer du bien-être des citoyens du canton en étant respectueux de ce qu'ils nous mettent à disposition comme moyens, des moyens financiers et de leur confiance. Nous nous devons de répondre avec une responsabilité totale à cette confiance qui nous est octroyée. Il ne s'agit pas, quand nous parlons de responsabilité politique, de faire la «chasse aux sorcières» au parti. M. le Conseiller Godel en a parlé précédemment; il y a quatre conseillers de trois partis différents qui ont été concernés par ce département et – je me permettrai quand même une remarque – les deux derniers du même parti! L'un n'a jamais évoqué aucune difficulté sur ce dossier-là et à l'arrivée de M. Godel, nous avons eu un certain nombre d'interrogations et le dossier a été pris en main d'une manière assez rapide. Donc il ne s'agit pas de tirer sur le PDC, sur le parti radical, voire sur le parti socialiste du temps de M. Aeby. Il s'agit de savoir qui a à assumer ces responsabilités politiques. Quant aux coûts de la commission d'enquête parlementaire, nous pouvons en parler, mais nous pouvons aussi nous donner les moyens de les limiter. Tous les orateurs précédents ont parlé de ce qui a déjà été fait dans ce domaine et c'est vrai qu'il a été fait beaucoup de choses dans ce domaine. Il ne s'agit pas de refaire le travail de l'audit; il ne s'agit pas de doubler le travail qui est fait en matière de responsabilité civile ou en matière d'éventuelle responsabilité pénale. Il s'agit de se concentrer sur les responsabilités politiques qui sont celles de nos deux instances: celles d'un législatif et celles d'un exécutif.

Raison pour laquelle je vous demande de soutenir cette constitution de commission.

**Schnyder Erika** (*PS/SP*, *SC*). Permettez-moi également d'apporter une voix à tout ce qui vient d'être dit sur la nécessité de créer cette commission d'enquête parlementaire.

Vous savez, et je crois que je l'ai entendu dans cette salle, nous sommes tous très attachés à la démocratie et en particulier à tous les avantages que suppose la démocratie. Je veux parler par-là de la transparence, du besoin de justifier devant notre électeur de notre parfaite bonne foi de la gestion des affaires de l'Etat au plus près de notre conscience. Et là, je ne peux que saluer tous les efforts qui ont été entrepris par le gouvernement pour essayer de circonscrire disons l'«énorme» dépassement, la catastrophe qu'a présenté finalement la gestion du dossier de cette route H189. Il faut dire que je sens par-là que le gouvernement est tout à fait disposé à veiller, pour le futur, que dans les gros dossiers, comme par exemple le pont de la Poya qui sera bientôt en route, à ce que tous ces gros dossiers se passent dans les meilleures conditions.

Cependant, c'est malheureux à dire mais l'image que nous avons face à la population est plutôt négative.

Négative pourquoi? Parce qu'il y a une très forte suspicion que les autorités ne sont pas en mesure de gérer leurs dicastères, que l'administration a une puissance qui dépasse à la fois le Conseil d'Etat et le Parlement. Il y a aussi cette espèce d'idée conçue, et je dois dire qu'à quelque part elle n'est pas tout à fait fausse, que lorsqu'il s'agit d'objets de la collectivité publique il y a d'énormes dépassements, et il y a systématiquement d'énormes dépassements, sans que personne ne s'émeuve. Et là, on touche, Mesdames et Messieurs, à un point extrêmement sensible; c'est-à-dire au portemonnaie du contribuable et vous savez aussi bien que moi que le contribuable est particulièrement «chatouilleux» lorsqu'il s'agit de ses finances.

Dès lors, il me semble absolument primordial de rassurer; rassurer la population sur les bonnes intentions que nous avons; sur le désir absolu de faire toute lumière; sur l'absence de copinage; l'absence de «magouille»; sur le fait que nous avons aussi une responsabilité politique et cette responsabilité politique, on n'en répond que devant notre électeur. Même si pénalement, si civilement nous devrions conclure à aucune responsabilité susceptible de déboucher sur des compensations ou sur des mesures pénales, nous avons quand même un besoin et ce besoin doit se traduire par notre souci de remplir notre mandat au plus près de notre conscience, de rassurer. Si, politiquement, il y a eu des erreurs, eh bien, nous sommes prêts à les assumer et si nous sommes prêts à les assumer, nous ferons ce qu'il faut jusqu'au bout. Il est vrai que l'audit a proposé un certain nombre de mesures pour améliorer la situation. Mais ces mesures sont des mesures «pro futuro» ce ne sont pas des mesures rétroactives. La population a néanmoins toujours la nécessité d'être rassurée et d'avoir toute la lumière sur ce dossier.

Maintenant, il y a une autre chose qui m'intrigue particulièrement. Nous avons une contre-proposition qui consisterait non pas à créer une commission d'enquête parlementaire mais à transférer à la Commission des finances et de gestion le soin de mener elle-même cette enquête. Et là, ce contre-projet m'intrigue parce qu'on nous dit en même temps que pour que cette commission puisse remplir son mandat correctement, il ne serait pas inutile de lui adjoindre du personnel supplémentaire. Mesdames et Messieurs, est-ce que l'on n'est pas là dans une situation contradictoire? Est-ce qu'il y a vraiment quelque chose à cacher? Qu'est-ce qui vous gêne vraiment? De quoi avez-vous peur? Osez montrer au peuple que vous n'avez peur de rien! Osez montrer au peuple que vous êtes prêts à affronter vos responsabilités! Votez pour la commission d'enquête parlementaire! Je vous remercie.

Kuenlin Pascal (*PLR/FDP, SC*). Je constate en préambule que personne ne conteste le fait, ni la nécessité, ni la volonté de faire la transparence sur ce dossier que ce soit par le biais d'une commission d'enquête parlementaire constituée à cet effet ou par un autre organe qui pourrait être la Commission de finances et de gestion. Je m'exprime ici à titre personnel puisque la Commission de finances et de gestion n'a pas eu l'occasion de débattre de cette proposition. A titre personnel donc, je peux me déclarer d'accord avec les

propositions de MM. les Députés Geinoz et Romanens pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la Commission des finances et de gestion est un organe qui est en place et qui fonctionne, je crois, très bien. Les discussions que nous menons depuis que j'en fais partie, en tous les cas depuis que je peux en juger, sont sereines, sont constructives et, je crois, sont efficaces. Quand on parle de sérénité, je pense que c'est la condition préalable, voire même indispensable, pour qu'un travail en profondeur puisse être effectué sur ce sujet délicat. Troisième raison pour laquelle je peux me déclarer d'accord avec cette proposition, toutes les sensibilités politiques sont représentées au sein de cette commission – cela été dit dans différentes interventions. Sur la question de la transparence qui a souvent été évoquée dans les interventions, si le Grand Conseil se fait du souci quant à la transparence des résultats de cette mission d'enquête, eh bien, alors je me ferai du souci pour le Grand Conseil du Canton de Fribourg qui, depuis des décennies, «avale» sans broncher les rapports et autres rapports de la Commission de finances et de gestion sur les différents budgets, comptes et autres sujets de discussions de cette commission permanente. Vouloir dire aujourd'hui que la transparence ne serait pas garantie par le biais de la Commission des finances et de gestion, cela signifie «de facto» qu'on ne fait pas confiance à la Commission des finances et de gestion dans le cadre de ses activités habituelles, sur ses attributions prévues par la loi. Dans ce sens-là, je me poserais la question quant à la composition de cette Commission de finances dans le cadre de son activité normale.

Au sujet toujours de cette volonté de transparence et de ce souci d'obtenir toutes les informations pour justement aller dans le sens de plusieurs interventions, à savoir d'être certain que rien ne sera caché. Pour ma part, et si l'on regarde le mandat prévu dans la loi de la Commission de finances et de gestion, je me rends compte quand même que les dispositions prévues donnent suffisamment de garanties pour que nous puissions, je l'espère si cette proposition est acceptée, dire dans le cadre d'un rapport final que nous avons pu obtenir toutes les informations que nous souhaitions avoir, consulter ou discuter. Je m'imagine quand même difficilement qu'un chef de service, qu'un collaborateur de l'Etat, qu'un Conseiller d'Etat décide de ne pas répondre à nos demandes sous la seule réserve, avec la seule raison, que le mandat prévu par la loi dans le cadre de l'exercice habituel de la Commission de finances et de gestion ne va peut-être pas aussi loin qu'un autre mandat qui pourrait être discuté au sein de ce Grand Conseil. Dès l'instant où des questions sont posées, il est dans l'intérêt de tout le monde, de quelque tendance politique que ce soit, de répondre à ces questions. Si je suis d'accord avec la proposition faite par MM. les Députés Geinoz et Romanens, encore une fois à titre personnel, j'ajouterais pour ma part trois conditions.

Tout d'abord, le mandat exact de cette mission d'enquête devrait être discuté mais surtout, il devrait être accepté par la Commission de finances et de gestion. Je ne m'imagine pas faire partie d'un organe, que ce soit en tant que président, vice-président ou membre, qui a comme objectif, ou qui a comme mission, de ren-

dre un rapport en terme d'enquête sur un sujet comme celui-ci avec un mandat qui lui est imposé par un tiers. Il faut que, je crois, chacun puisse adhérer au mandat qui devra être exécuté.

Deuxième condition, je souhaiterais quand même que, si la CFG est investie de ce mandat, elle puisse définir son calendrier.

Je rappelle quand même que, et c'est la troisième condition, les nombreuses séances que nous tenons par année nous obligent à pouvoir au moins avoir la marge de manoeuvre en terme de calendrier.

Je rappelle, pour rebondir sur une dernière intervention, que ce soit par une commission d'enquête parlementaire spécialement créée ou que cela soit par une Commission des finances et de gestion, on ne fera pas l'économie de ressources et de moyens supplémentaires; il faut être très clair avec ça. La question du choix de l'une ou l'autre variante en termes financiers est à mon avis un faux problème et je rejoins certaines interventions dans ce sens-là.

J'ajoute, pour conclure, que dans une situation de ce genre, il faut savoir si l'on veut faire de l'émotionnel ou du sensationnel, ou si l'on veut dégager des faits ou des responsabilités. Si la majorité du Grand Conseil souhaite donner dans le sensationnel et l'émotionnel et attend ce type de comportement de la part de la CFG, je voterai contre. Si par contre, nous voulons aborder les choses avec la tête froide et, encore une fois, établir des faits, établir des responsabilités alors je pense que la Commission des finances et de gestion est probablement l'instrument adéquat.

**Duc Louis** (*ACG/MLB*, *BR*). Ce qui m'étonne dans ce débat, c'est qu'on veut mettre à mal une commission d'enquête parlementaire. On lui oppose une autre manière de faire toute la lumière sur ces dépassements de crédit.

J'ai vécu des commissions d'enquête au début des années 1990; je sais comme cela s'est passé. En confiant à la CFG le soin de faire toute la lumière, est-ce que cette nouvelle proposition ne fait pas confiance à une autre proposition qui a été faite par le groupe socialiste? Est-ce qu'il n'y aura pas assez de «beau monde» dans cette commission? Si je reste sur une réserve, et Dieu sait si je porte à tous les membres de la Commission de gestion une certaine admiration parce que vous avez du «boulot», vous avez déjà 50 séances par année, mais il y a un petit doute de ma part. Je lis La Liberté de fond en comble et je regardais un jour la déclaration du Président de la Commission des finances et de gestion concernant ce dépassement de crédit; il déclarait, avec toute l'amitié que je vous porte M. Kuenlin: «Oh, le canton peut assumer ce dépassement de crédit.» Alors j'émets ce petit doute.

Berset Solange (*PS/SP*, *SC*). Je dois dire que j'ai été un peu surprise aujourd'hui en recevant sur la table cette requête et motion d'ordre émanant de nos deux chefs de groupe PDC et radicaux. Pourquoi? Tout simplement parce que, il n'y a pas besoin de vous le rappeler, le groupe socialiste a déposé sa requête déjà lors de la précédente session et que, d'un commun accord, il a été établi pour que les choses soit bien prêtes de passer

seulement à cette session ce qui vous a permis, et cela a déjà été dit, d'amener aujourd'hui cette requête et motion d'ordre.

Par rapport à ça, j'aimerais simplement dire que je ne mets aucunement en question les compétences de la CFG. D'ailleurs, vous le savez, j'en fais partie et il est vrai je rejoins les propos tenus par notre Président. Nous travaillons, nous essayons de travailler le mieux possible.

Par contre, quant à donner le mandat que l'enquête soit faite par la CFG, alors pour moi: je m'y oppose. Pourquoi? Tout simplement parce que la CFG, et je n'ai pas besoin de le rappeler non plus, a essentiellement des prérogatives en matière financière. Je reviens après pour la gestion. Nous avons un tout petit peu de possibilités par rapport à la gestion. Pour les finances, j'aimerais simplement dire que pour chacune de ses questions ou chacune de ses interventions, la CFG doit passer en priorité par le Conseiller d'Etat en charge du département. Alors pour moi, simplement de savoir si l'on veut avoir le courage de faire la lumière sur ce dépassement, si pour chacune des interventions, les membres de la CFG doivent au préalable s'adresser au Conseiller d'Etat, je ne vois pas comment cette commission pourrait faire son travail en toute liberté comme nous sommes en droit de l'attendre pour mettre en lumière les faits de ce dépassement, qui est quand même énorme. En fait ce qui réjouit, c'est que comme l'a aussi dit notre Président de la Commission financière, il semble que le Parlement soit acquis à la commission d'enquête. J'aimerais aussi dire que par rapport à ça, j'aimerais que vous penchiez plutôt pour une commission d'enquête neutre et libre parce que je pense que vous toutes et tous ici devez être à même d'immédiatement travailler et de ne pas prendre en compte uniquement le côté émotionnel comme cela a été dit. Je pense que chaque député élu doit aussi donner des comptes à la population, le peuple fribourgeois, attend une réponse claire à ce dépassement. Je crois que chaque député ici présent a la capacité de travailler sur des faits et des responsabilités et de mettre de côté l'émotionnel qui n'a pas lieu d'être. En fait, je voulais encore juste dire qu'il est quand même curieux de constater que le Conseil d'Etat a mandaté le Professeur Pichonnaz et a transmis le rapport d'audit de l'inspection des finances à l'Office des juges d'instruction après le dépôt de la requête; donc ça veut bien dire qu'il faut quand même que l'on converge tous vers un seul objectif: faire la lumière. Alors Mesdames et Messieurs les Député(e)s, chers(chères) collègues, je vous demande vraiment instamment, c'est primordial pour que la clarté des choses soit faite en toute liberté, de soutenir une création «ad hoc» pour faire l'enquête sur ce dépassement.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB*, *FV*). Je me permets juste une remarque parce que je suis très étonné des affirmations de notre collègue Kuenlin. A titre personnel, il l'a dit, il pourrait accepter un tel mandat. Les arguments donnés... la Commission des finances est représentative de toutes les tendances politiques. Qu'est-ce qui nous empêche, à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, d'avoir exactement la même représentation que la Commission des finances?

Deuxième argument, que ce soit la Commission des finances ou une commission d'enquête parlementaire cela coûtera la même chose. Pour quelle raison confierions-nous à la Commission des finances quelque chose qui ne sera pas meilleur marché qu'une commission d'enquête parlementaire? Il y a le problème évoqué par M<sup>me</sup> Berset du mandat et de la compétence de la commission, que la Commission des finances n'aura pas par rapport à une commission parlementaire.

Concernant la Commission des finances – et je suis assez émerveillé devant le travail qui s'y fait – peu de députés parmi nous seraient d'accord de consacrer 40 à 50 séances par année, qui ne sont pas des séances d'une demi-heure, pour pouvoir garantir la bonne gestion des comptes du canton de Fribourg. Mais pourquoi donc charger la même Commission des finances de 40 séances supplémentaires? N'y a-t-il donc que des super-députés dans la Commission des finances et d'autres qui n'ont pas les compétences? Je me pose la question.

Une dernière chose qui me fait particulièrement souci, c'est la question du mandat. Oui, M. Kuenlin, il faut que le mandat de cette commission soit parfaitement déterminé. Mais non, M. Kuenlin, il ne faut pas qu'il soit accepté. L'autosaisine n'existe pas. Cela n'est pas à une commission de déterminer le mandat qu'elle assume. C'est le Grand Conseil qui confie une mission à une commission. Nous en avons discuté à de nombreuses reprises par rapport aux compétences de la Commission des affaires extérieures qui voulait pouvoir traiter un certain nombre de sujets comme elle l'entendait au niveau intercantonal. On l'a rappelé à plusieurs reprises. Le mandat vient du Grand Conseil et peut être délégué au Bureau, mais en tout cas pas à la commission de déterminer elle-même son mandat. C'est la raison pour laquelle je crois que cette solution n'en est pas une.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné attentivement la requête déposée par le groupe socialiste qui voudrait instaurer une commission d'enquête parlementaire pour examiner le dossier de la H189. Il s'est également penché attentivement sur l'ensemble du dossier pour constater que beaucoup a été fait et sera encore fait pour apporter l'éclairage demandé par tous les groupes parlementaires

Nous avons eu l'occasion, à maintes reprises, de relever la transparence que le Conseil d'Etat a mis en place dans la communication des éléments en relation avec cet important chantier dès le moment où il a eu vent d'un dépassement. En avril 2007, le conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Georges Godel, informait la Commission des routes et celle des finances et de gestion d'un problème de dépassement sans en connaître effectivement l'importance. Par la suite, notre Parlement, des députés ont été régulièrement tenus au courant notamment dans le cadre de l'examen du mandat du 9 octobre 2007 où le Conseil d'Etat démontrait sa volonté de faire toute la lumière sur ce dossier. M. Godel l'a encore confirmé tout à l'heure en donnant maintes explications détaillées. Tous les députés ont pu prendre connaissance de l'audit fouillé effectué par l'Inspection des finances, étude qui comprend 52 pages

et qui permet de se faire une large et bonne opinion sur les manquements et les négligences constatés dans la gestion de cet énorme chantier. Les conséquences ont par ailleurs été tirées, puisque les responsables ont été écartés de la gestion de ce chantier. De plus, vous avez tous pris connaissance du rapport N° 68 en réponse au mandat MA4007.07 et à deux questions parlementaires dans lequel le Conseil d'Etat explique en détail le dépassement et donne les réponses précises aux interrogations des parlementaires. De plus, la réponse du Conseil à la requête du groupe socialiste permet de constater qu'un expert externe examine les responsabilités des participants à l'exécution de ce projet et que l'Office des juges d'instruction analyse le rapport d'audit pour définir s'il se justifie d'ouvrir une procédure pénale. Cela fait déjà un certain nombre d'organismes qui ont ou qui vont porter un jugement.

Compte tenu des mesures déjà prises, de toutes les informations données, on peut se demander si la commission d'enquête que demande le groupe socialiste ne va pas faire doublon et simplement refaire une bonne partie du travail déjà exécuté.

Les articles 182 et suivants de la loi sur le Grand Conseil introduisent la possibilité de mettre en place une commission d'enquête parlementaire et fixent son fonctionnement. A la lecture de ces articles nous constatons qu'une telle commission fonctionne selon les mêmes principes que ceux qui gèrent l'intervention d'un juge d'instruction. Cette commission devrait entendre les personnes et établir des procès-verbaux, des prévenus pourraient se faire accompagner d'un avocat et ceux-ci pourraient recourir contre les décisions de la commission. Si l'on constate que le droit des prévenus est bien préservé, on doit également se rendre à l'évidence que tout ceci nécessitera une mobilisation démesurée de moyens financiers et un engagement gigantesque des membres de cette commission.

M. Mauron, président du groupe socialiste, et Mesdames et Messieurs les Membres du groupe socialiste, je vous assure et souhaite également pouvoir confirmer à ce Parlement ainsi qu'à la population que toute la lumière sur ce dépassement a été faite. Le groupe démocrate-chrétien ne pourra soutenir une telle commission d'enquête.

Nous demandons, avec mon collègue Jean-Denis Geinoz, que cette mission soit confiée à la Commission des finances et de gestion sur la base de la requête qui vient d'être déposée. Cette commission, qui a été habituée à faire ce genre d'analyse, dispose certainement de toutes les qualités pour aboutir à des conclusions objectives et satisfaisantes qui permettront de définir toutes les responsabilités et de tirer des conclusions sur les manquements constatés. Je suis certain que le Conseil d'Etat et l'administration vont ouvrir leur dossier à la CFG pour donner tout l'éclairage voulu.

Aussi, Mesdames et Messieurs, le groupe démocratechrétien vous demande de soutenir la nouvelle requête déposée avec mon collègue Jean-Denis Geinoz, qui aboutira aux mêmes résultats mais avec un engagement financier et humain bien inférieur, et de refuser la requête du groupe socialiste.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Rassurez-

vous, je serai extrêmement bref. Je serai très collégial puisque le Conseil d'Etat n'entend pas prendre position sur cette requête ni sur la deuxième requête. Cependant, suite aux discussions, je fais trois remarques.

La première remarque est à l'attention de M. le Député Pierre Mauron. Je souhaite vraiment, et je pense vous avec moi, qu'il n'y ait pas encore d'autres cadavres dans les placards, comme vous l'avez cité.

Les deuxième et troisième remarques s'adressent à M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset, Vice-présidente. Le Professeur Pichonnaz a été contacté déjà en avril, donc avant la commission d'enquête. Par contre, en ce qui concerne les juges d'instruction, ce n'est pas moi-même ni le Conseil d'Etat qui est intervenu, c'est l'Office des juges d'instruction qui s'est adressé à moi-même pour obtenir le rapport, que nous avons transmis.

Le Président. Nous allons passer au vote. Je vous explique d'abord le mode de faire. Nous sommes en présence de deux requêtes, l'une demandant l'institution d'une commission d'enquête et l'autre que le mandat soit attribué à la Commission des finances et de gestion. Comme il s'agit d'une proposition et d'une contre-proposition, je vais les opposer lors d'un premier vote. Dans un deuxième vote, j'opposerai la requête gagnante au «non» afin que les députés qui ne veulent ni d'une commission d'enquête ni que le mandat soit attribué à la Commission des finances et de gestion puissent également s'exprimer.

**Mauron Pierre** (*PS/SP*, *GR*). Si je peux me permettre, je pense que ce mode de faire est un peu inadéquat dans le sens où il ne s'agit pas d'une proposition et d'une contre-proposition. Ce sont deux possibilités. Elles ne s'excluent pas l'une et l'autre. On peut voter les deux «oui». Les deux peuvent exister et être constituées. Une commission n'empêchera pas l'existence de l'autre. Je crois que sur le mode de procéder on doit voter d'abord sur la commission d'enquête parlementaire, on l'accepte ou on la refuse, puis la constitution ou le mandat confié qui est une autre proposition. La commission d'enquête pourrait naître d'un vote du Grand Conseil, la Commission CFG découle de la loi. Le fonctionnement de ces deux commissions est complètement différent. Je ne vois pas en quoi elles sont antinomiques. Dans le sens-là on vote sur un, puis on vote sur l'autre. Toute autre proposition semble ne pas respecter la loi.

Le Président. On est bien d'accord. On a une proposition et une deuxième proposition. On les a traitées simultanément. Je crois que dans toutes les délibérations qui ont été faites les gens ont pris partie soit pour l'une soit pour l'autre. Je pense donc que c'est normal qu'à la fin on les oppose, puis un deuxième vote parce qu'il y a certainement des députés qui ne veulent ni l'une ni l'autre. Ces gens-là ont aussi le droit de l'exprimer.

**Ridoré Carl-Alex** (*PS/SP*, *SC*). Vous avez évoqué ceux qui voulaient une des possibilités, vous avez évoqué ceux qui voulaient la deuxième possibilité, vous avez évoqué ceux qui voulaient ni l'une ni l'autre, vous

avez oublié d'évoquer ceux qui voudraient et l'une et l'autre... première chose.

Deuxième chose, l'article 182 de la loi de notre Parlement prévoit à son alinéa 4 que l'institution de la commission d'enquête n'empêche pas le déroulement des autres procédures prévues par la loi. Il est possible de mener plusieurs procédures en parallèle. Le collègue député Romanens nous a expliqué lors de la toute dernière intervention en plénum que, effectivement, il y avait des procédures tout à fait différentes. Cela montre bien qu'il y a possibilité de mener et l'une et l'autre des procédures. Je demande donc explicitement à ce qu'on puisse voter de manière indépendante sur les deux propositions.

Le Président. Si vous permettez, puisque nous avons différentes possibilités, je vais d'abord mettre au vote la proposition qui est faite par le député Carl-Alex Ridoré... si on vote sur les trois séparément. Ensuite, une fois que c'est fait, on reviendra en opposant la première à la deuxième et celle qui gagne au vote final pour les députés qui ne veulent ni l'autre.

Au vote, la proposition de mettre aux voix séparément les deux objets est rejetée par 51 voix contre 41 et 3 abstentions.

### Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 41.

### Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/ FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/ CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/ CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/ SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/ CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 51.

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP). *Total: 3*.

Au vote, le principe de confier l'enquête à une commission d'enquête, opposé au principe de la confier à la CFG est rejeté par 52 voix contre 46. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur d'une de l'institution d'une commission d'enquête parlementaire:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). Total: 46.

Ont voté en faveur du principe de confier ce mandat à la Commission des finances et de gestion:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 52.

 Au vote, la prise en considération de la requête est acceptée par 54 voix contre 17. Il y a 23 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP)

CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 54.

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 17*.

Se sont abstenus:

Aebischer (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). Total: 23.

 Cet objet est ainsi transmis à la Commission des finances et de gestion pour qu'elle lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1024.07 René Fürst/Markus Bapst (nouvelle loi cantonale sur les eaux – introduction d'un fonds de revitalisation des cours d'eau)<sup>1</sup>

Prise en considération

Fürst René (PS/SP, LA). Sie erinnern sich: Die Motion hatte ein Hauptziel, und zwar die Förderung von Projekten für die Renaturalisierung von Fliessgewässern. Wir haben vorgeschlagen, diese Projekte durch einen Fonds, der durch 10% der Abgaben für die einmalige und jährliche Konzession für die Nutzung der Wasserkraft gespiesen würde, zu subventionieren. Wir sind nach wie vor der Meinung, dass dies das richtige Mittel wäre. Das Systems eines Fonds würde es erlauben, kleine und grosse, heute praktisch nicht existierende, rein ökologische Revitalisierungsprojekte zu unterstützen und die Revitalisierungskomponente in anderen Projekten, zum Beispiel zum Schutz gegen Überschwemmung, beim Unterhalt und der Güterzusammenlegung usw. zu unterstützen. Dies wäre verursachergerecht und nachhaltig und hätte eine mittelund langfristige Planung erlaubt.

Wir nehmen mit Freude zur Kenntnis, Herr Staatsrat, und danken dem Staatsrat, dass dieser das Ziel unserer Motion nicht nur erkannt, sondern durch die Anpassung des Vorentwurfs des Gewässergesetzes entsprechend auch als wichtig einstuft. Anlässlich der Beratung des Gewässergesetzes werden wir darauf achten, dass die

 $<sup>^{\</sup>rm l}$  Déposée et développée le 12 juillet 2007, BGC p. 1324; réponse du Conseil d'Etat le 14 mai 2008, BGC p. 1094.

Versprechen des Staatsrates tatsächlich in das Gesetz und das Ausführungsreglement einfliessen. Bei dieser Gelegenheit verweisen wir auf die Bundesinitiative «Lebendiges Wasser», welches durch den Schweizerischen Fischereiverband lanciert wurde und in jedem Kanton die Schaffung eines Renaturierungsfonds, wie wir es auch gefordert haben, fordert. Aus all diesen Erwägungen – die richtige Stossrichtung, die Aufnahme unseres Ziels – ziehen wir, die zwei Motionäre, mein Kollege Markus Bapst und ich, diese Motion zurück und danken dem Staatsrat für seine Unterstützung.

- Cet objet est retiré par ses auteurs.

Projet de loi N° 64

adaptant la loi sur la mensuration officielle à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons<sup>1</sup>

Rapporteur: Gilbert Cardinaux (UDC/SVP, VE). Commissaire: Claude Lässer, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message N° 64 est un projet de loi adaptant la loi sur la mensuration officielle suite à l'entrée en vigueur de la RPT le 1er janvier 2008. La mensuration officielle, après l'entrée en vigueur de la RPT, est une tâche menée entre la Confédération et les cantons. L'importante modification est la diminution de la participation financière de la Confédération fixée par l'ordonnance, également entrée en vigueur le 1er janvier, et qui se traduit par un manque à gagner pour les communes. Avant l'entrée en vigueur de la RPT, la participation fédérale s'élevait en moyenne à 75% – 60 à 90% selon les zones – le solde étant pris en charge par le canton, les communes et les particuliers - chacun un tiers du montant non couvert. Selon le nouveau système, le canton prend en charge en plus la baisse de la subvention fédérale. Le programme de mensuration n'a pu se terminer sous l'ancien régime financier. Quatorze communes sont touchées par la diminution des subventions fédérales. Le montant total des travaux à réaliser s'élève encore à 9,5 millions. Cela suppose une participation financière de l'Etat de 4,5 millions qui compense la diminution des subventions fédérales, ceci par égalité de traitement entre les communes par rapport aux subventions fédérales versées sous l'ancien régime.

La commission, à l'unanimité, vous propose d'approuver ce projet.

Le Commissaire. Ce projet de loi traite de la nouvelle mensuration parcellaire que la Confédération subventionne – le solde des frais étant réparti par tiers entre l'Etat, les communes et les propriétaires concernés. Avant l'entrée en vigueur de la RPT, la participation fédérale s'élevait en moyenne à 75% des frais, le mon-

tant variant en réalité entre 60 et 90% selon les zones concernées. Avec l'entrée en vigueur de la RPT, la participation fédérale a été réduite à 30% en moyenne. La nouvelle mensuration parcellaire a pour but principal de servir à l'Etablissement du Registre foncier fédéral sur l'intégralité du territoire de la Confédération. Il s'agit aussi d'avoir la base pour la constitution de systèmes d'information du territoire. En 2002, le Conseil d'Etat avait adopté un programme général pour achever la couverture territoriale du canton avec des engagements prévus jusqu'à fin 2007, une fin des travaux environ cinq à six ans plus tard. Sur cette base, le canton a pris toutes les dispositions pour terminer le programme des mensurations selon l'ancien régime financier. Cet objectif aurait pu être atteint si la Confédération n'avait imposé un moratoire au 1er janvier 2007, c'est-à-dire une année avant l'introduction de la RPT. Quatorze communes et la forêt de Galm sont concernées. Le montant global des travaux concernés s'élève environ à 9,5 millions. Il est évident qu'il est indispensable d'achever l'ensemble des travaux dans les délais fixés. Pour une question d'égalité de traitement entre les communes, mais surtout entre les propriétaires concernés, le Conseil d'Etat propose donc d'augmenter la participation cantonale de manière à ce que la participation des communes et des propriétaires reste identique à celle qui prévalait avant l'entrée en vigueur de la RPT. Le coût additionnel pour l'Etat sera de plus de 4 millions. Le projet de loi prévoit un début des travaux jusqu'au 30 décembre 2011 au plus tard pour tenir compte des possibilités financières de la Confédération, possibilités confirmées dans le cadre de la signature d'une convention-programme.

Avant de conclure, j'aimerais encore préciser que la loi cantonale sur la mensuration devra ultérieurement être encore une fois traitée par le Grand Conseil pour être adaptée à la nouvelle loi sur la géo-information, accompagnée de nombreuses ordonnances d'exécution. Ces ordonnances ne sont pas encore arrêtées par le Conseil fédéral. Toutefois, nous n'avons pas voulu attendre que l'on connaisse ces ordonnances de manière à régler rapidement la question issue de la RPT.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié attentivement le message N° 64. Il s'est plu à relever l'excellent travail réalisé à ce jour par le Service de la géomatique et de bonnes dispositions du Conseil d'Etat à endosser les parts supplémentaires financières, suite au désengagement de la Confédération dans le cadre de la RPT, pour terminer les dernières entreprises de mensuration dans le canton et faire bénéficier ces dernières communes d'une solidarité cantonale. L'engagement du canton ne péjorera pas les données des communes et des propriétaires, qui seront traitées financièrement – le commissaire du gouvernement l'a dit – comme sous l'ancien régime de la loi sur la mensuration cadastrale. Il convient aujourd'hui de terminer l'informatisation sur l'ensemble du territoire cantonal afin de répondre aux nombreuses demandes d'infographies en la matière, en particulier via Internet, et les nombreuses applications. Tout comme le Service de la géomatique, le Conseil d'Etat n'a pas ménagé ses moyens et ses efforts afin que notre canton soit doté d'une base de données in-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Message pp. 1016ss.

formatique performante et utile dans de nombreuses applications.

Le groupe démocrate-chrétien entend lui donner les moyens pour terminer cet ouvrage dans les meilleures conditions possibles et, de ce fait, entrera en matière et votera à l'unanimité le projet de modification de loi.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft Nr. 64 eingehend behandelt, ist einstimmig für eintreten und wird der Anpassung des Gesetzes über die amtliche Vermessung an den neu gestalteten Finanzausgleich und an die Aufgabenteilung zwischen Bund und Kanton mit folgenden Bemerkungen einstimmig zustimmen: Die vorgeschlagene Lösung betrachte ich als human. Für uns ist ein Einheitspreis für die übrigen 14 Gemeinden trotz dem allzu schnellen Moratorium 2007 anzustreben. Wir sind auch der Meinung, dass die nötigen Investitionen von 4.8 Mio. für den Kanton jetzt getätigt werden müssen, damit wir im ganzen Kanton alle auf den gleichen Nenner bringen. Unsere Fraktion ist auch der Meinung, dass das Vermessungsamt des Kantons jetzt alles daran setzen muss, damit ein einziges, einheitliches Grundbuch gemäss dem eidgenössischen Grundbuch «Informatik» für den ganzen Kanton zu Ende geführt wird. Eine Bereinigung ist sehr wichtig. Unsere Fraktion erwartet vom Staatsrat den notwendigen Druck für die Umsetzung. Das bedingt, dass der Kanton die Federführung für die Einheitlichkeit der Kartellführung innerhalb des Kantons übernimmt. Denn es soll immerhin noch Katasterführungen in Büchern geben, und dies im 21. Jahrhundert der modernen Elektronik. Zudem steht eine Überarbeitung des «Amtliches Vermessens» von 1912 vor der Türe.

Ich habe noch drei Fragen an den Staatsrat: Wie sieht der Staatsrat die Umsetzung für die amtliche Vermessung? In der Botschaft steht das Jahr 2011. Ist das im heutigen Bauboom realistisch?

Wie sieht der Staatsrat die Planung der anderen Vermessung, nachdem das Geoinformationsgesetz erst am 1. Juli 2008 in Kraft tritt?

Wie sieht der Staatsrat das Vorgehen des Bundes auf die Daten vom Kanton, nachdem die Bankenvereinigung sich beim Bund für die nötigen Informationen stark macht?

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion der Anpassung des Gesetzes zustimmen.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP*, *GR*). Le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité le projet de loi sur la mensuration officielle suite à la réforme de la RPT. Il salue à son tour l'effort consenti par le Conseil d'Etat qui, par souci d'équité, propose que sa participation financière aux frais de mensuration soit comparable à l'ancienne pour les quatorze communes qui n'ont pas encore achevé leur premier relevé; non par négligence, il faut bien le dire, mais par ordre de priorité donnée à leurs propres investissements. Il faut relever que la majorité des communes qui ont terminé leur mensuration l'ont fait à la suite d'un remaniement parcellaire.

Avec ces considérations, je vous invite à soutenir le projet de loi tel que proposé.

**Brönnimann Charles** (*UDC/SVP*, *SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi N° 64 adaptant la loi sur les mensurations officielles à la réforme de la péréquation financière et à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

C'est à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Thomet René** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance du projet de loi adaptant la loi sur la mensuration rendue nécessaire par l'introduction de la RPT. Il a pris note que cette modification a été rendue nécessaire de manière à maintenir une équivalence de prise en charge pour les communes et les particuliers et que cette modification a dû se faire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale, qui fait l'objet actuellement d'ordonnances en cours de rédaction. Ainsi, nous avons pris note aussi que le pique-nique de clôture dans la forêt de Galm ne pourra se faire malheureusement qu'après une prise en charge supplémentaire de l'Etat de 22 500 francs mais il salue que cette obligation de la mensuration, qui date de 1912, pourra, selon les prévisions de la planification, se terminer au 31 décembre 2011 et bouclera ainsi sur une période ronde ce travail d'envergure qui a été entrepris dans notre canton.

Avec ces considérations, le groupe socialiste acceptera le projet de loi qui nous est présenté.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants qui soutiennent ce projet de loi. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Il y a tout de même quelques remarques qui s'adressent au Conseil d'Etat.

Le Commissaire. A mon tour, je remercie également tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière.

Pour ce qui concerne les remarques et les questions du député Fasel, il est évident que nous mettons tout en œuvre pour avoir un seul instrument. Cela paraît évident. Déjà depuis de nombreuses années nous avons établi un programme pour l'informatisation des registres fonciers, notamment un montant supplémentaire de manière à réaliser cette informatisation. Il faut aussi se rendre compte, de même que pour les travaux de première mensuration, que l'Etat n'est pas seul et ne tient pas la totalité des délais en main. Par exemple, il est évident que l'avancement des remaniements parcellaires joue un rôle. Il est évident aussi que le degré de charge des bureaux de géomètres qui font le travail sur le terrain joue également un rôle. Dans ce sens, le député Fasel demandait si la fin de l'année 2011 était réaliste. Je peux lui répondre oui. Initialement, avant qu'il y ait le moratoire, l'idée était de lancer tous les travaux jusqu'à fin 2007 avec un ordre de grandeur de 5 ou 6 ans pour la fin des travaux. Donc, on est dans cet ordre de grandeur. D'autre part, 2011 correspond également à la limite de temps donné par la convention-programme que le canton a signée avec la Confédération. On doit aussi tenir compte des possibilités financières de la Confédération – comme je l'ai dit dans

l'entrée en matière – et c'est la raison pour laquelle il y a cette convention-programme. Je crois avoir répondu aux questions. Il est vrai qu'on avait modifié la loi il n'y a pas si longtemps mais, précisément, c'est là que l'on a changé les règles du jeu où en fait le canton a repris la main pour accélérer les travaux et on va continuer dans ce sens.

On parle de modifications de lois et j'aimerais encore insister sur une chose. La loi fédérale a été révisée. Les ordonnances ont été mises en consultation mais n'ont pas encore été formellement adoptées. On ne voulait pas venir avec des modifications sur la base de documents qui ont circulé en consultation sans être sûr des modifications. Il y aura donc un nouveau projet de loi qui modifiera la loi cantonale pour s'adapter aux nouvelles dispositions fédérales d'ici, je peux m'imaginer, le début de l'année prochaine, voire au premier semestre de l'année prochaine. Comme je l'ai dit, nous voulions absolument liquider sur le plan légal cette question de la mensuration et de la répartition des frais.

- L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Art. 14 titre médian et al. 1

**Le Rapporteur.** Le Conseil d'Etat adopte un plan de mise en œuvre pour l'exécution, le financement et le terme des travaux de mensuration.

Adopté.

Art. 108a (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** La participation de l'Etat est supérieure de 45% pour compenser la diminution de la subvention fédérale.

Le Commissaire. Comme je l'ai déjà indiqué à deux reprises, les travaux devront débuter avant le 31 décembre 2011. On est assez conforme avec la convention-programme et avec les intentions de la Confédération en matière de cofinancement.

Adopté.

Art. 2

**Le Rapporteur.** La présente loi entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle est soumise au référendum législatif mais pas financier.

Le Commissaire. L'entrée en vigueur rétroactive est proposée pour que la date d'entrée en vigueur corresponde à celle de la RPT et pour qu'il n'y ait pas de trou formel entre l'entrée en vigueur de la RPT et l'adoption de la loi.

Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

Adoptés.

 La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 et 2, titre et considérants

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

 Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/ CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/ MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/ CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/ SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 71.

### Motion d'ordre demandant le report du débat sur la prise en considération du mandat MA4006.07

Dépôt et développement

Les votes concernant la recevabilité et la prise en considération d'un mandat auquel s'oppose le Conseil d'Etat doivent être, selon l'art. [blanc] de la loi sur le Grand Conseil, pris à la majorité qualifiée, à savoir par 56 voix minimum.

Vu le nombre de députés encore présents pour ce point de l'ordre du jour, cette majorité qualifiée s'approche de l'unanimité.

Je demande donc le report de cet objet.

[Sig.] Benoît Rey et 10 cosignataires.

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). L'acceptation d'un mandat contre l'avis du Conseil d'Etat requiert la majorité qualifiée de la part du Grand Conseil, à savoir 56 votes. Or, d'après le calcul que je viens de faire à la lumière du vote précédent, nous ne sommes plus que 66 dans cette enceinte. Cela signifie que pour avoir 56 votes pour accepter un mandat, ce n'est plus une majorité qualifiée mais la quasi-unanimité. Je demande donc le report de ce point à l'ordre du jour de demain.

 Au vote, la demande de report du député B. Rey est acceptée par 62 voix contre 12 et 3 abstentions.

### Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Siggen

(FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 62*.

### Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 12*.

### Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP). *Total: 3*.

- L'examen de cet objet est ainsi reporté à une date ultérieure.
- La séance est levée à 16 h 45.

Le Président:

**Patrice Longchamp** 

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale Reto SCHMID, secrétaire parlementaire